



الجمهوريَّة الجَزائريَّة
الديمقراطية الشعُبِيَّة

الجريدة الرسمية

اتفاقيات دولية ، قوانين ، و مراسيم
قرارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL
	Tunisie Maroc Libye Mauritanie	(Pays autres que le Maghreb)	DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale.....	1 An	1 An	Tél : 021.54.35..06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
Edition originale et sa traduction.....	1070,00 D.A 2140,00 D.A	2675,00 D.A 5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

S O M M A I R E**DECRETS**

Décret exécutif n° 07-263 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 complétant les listes des centres spécialisés de rééducation et des centres spécialisés de protection.....	3
Décret exécutif n° 07-264 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 complétant les listes des centres d'enseignements spécialisés pour enfants handicapés visuels et auditifs et des centres médico-pédagogiques pour enfants inadaptés mentaux et handicapés moteurs.....	3
Décret exécutif n° 07-265 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 complétant la liste annexée au décret n° 80-83 du 15 mars 1980 portant création, organisation et fonctionnement des foyers pour enfants assistés.....	4

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère des affaires étrangères.....	5
Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions de magistrat et de conseillère d'Etat au conseil d'Etat.....	5
Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions du directeur général du budget au ministère des finances.....	5
Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études auprès du secrétaire général au ministère des finances.....	5
Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions du directeur général de la caisse nationale d'équipement pour le développement.....	5
Décrets présidentiels du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts de wilayas.....	5
Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 portant nomination du directeur général du budget au ministère des finances.....	6
Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 portant nomination d'un inspecteur régional des services fiscaux à Chlef.....	6
Décrets présidentiels du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 portant nomination de directeurs des impôts de wilayas.....	6
Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 portant nomination du directeur de l'annexe régionale de l'office national des statistiques à Ouargla.....	6

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME**

Arrêté du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'agence nationale des changements climatiques.....	6
---	---

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

Arrêté interministériel du 3 Rajab 1428 correspondant au 18 juillet 2007 fixant les programmes des concours sur épreuves, examens et tests professionnels, pour l'accès aux corps et grades spécifiques à l'administration chargée de la formation professionnelle.....	7
---	---

DECRETS

Décret exécutif n° 07-263 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 complétant les listes des centres spécialisés de rééducation et des centres spécialisés de protection.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de la solidarité nationale,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu l'ordonnance n° 75-64 du 26 septembre 1975 portant création des établissements et services chargés de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 87-261 du 1er décembre 1987 portant création de centres spécialisés de rééducation et réaménagement des listes des centres spécialisés de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ;

Vu le décret présidentiel n° 07-172 du 18 Jourmada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Jourmada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n° 75-64 du 26 septembre 1975 portant création des établissements et services chargés de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, le présent décret a pour objet de compléter les listes des centres spécialisés de rééducation et des centres spécialisés de protection.

Art. 2. — La liste des centres spécialisés de rééducation prévue en annexe I jointe au décret n° 87-261 du 1er décembre 1987, susvisé, est complétée par la création de deux (2) centres spécialisés de rééducation dont le lieu, l'implantation et le siège sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

WILAYA D'IMPLANTATION	SIEGE DE L'ETABLISSEMENT
01 – Adrar	Adrar
29 – Mascara	Mamounia

Art. 3. — La liste des centres spécialisés de protection prévue en annexe II jointe au décret n° 87-261 du 1er décembre 1987, susvisé, est complétée par la création d'un (1) centre spécialisé de protection dont le lieu, l'implantation et le siège sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

WILAYA D'IMPLANTATION	SIEGE DE L'ETABLISSEMENT
22 – Sidi Bel Abbès	Sidi Brahim

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007.

Abdelaziz BELKHADEM.

Décret exécutif n° 07-264 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 complétant les listes des centres d'enseignements spécialisés pour enfants handicapés visuels et auditifs et des centres médico-pédagogiques pour enfants inadaptés mentaux et handicapés moteurs.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de la solidarité nationale,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu le décret n° 80-59 du 8 mars 1980, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement des centres médico-pédagogiques et des centres d'enseignements spécialisés pour l'enfance handicapée, notamment son article 3 ;

Vu le décret présidentiel n° 07-172 du 18 Jourmada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Jourmada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 80-59 du 8 mars 1980, susvisé, le présent décret a pour objet de compléter les listes des centres d'enseignements spécialisés pour enfants handicapés visuels et auditifs et des centres médico-pédagogiques pour enfants inadaptés mentaux et handicapés moteurs.

Art. 2. — La liste des centres d'enseignements spécialisés pour enfants handicapés visuels est complétée par la création d'une (1) école de jeunes aveugles dont l'implantation et le siège sont fixés conformément au tableau ci-après :

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LIEU D'IMPLANTATION	
	Commune	Wilaya
Ecole des jeunes aveugles	Aïn Lahdjer	20 – Saïda

Art. 3. — La liste des centres d'enseignements spécialisés pour enfants handicapés auditifs est complétée par la création d'une (1) école de jeunes sourds dont l'implantation et le siège sont fixés conformément au tableau ci-après :

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LIEU D'IMPLANTATION	
	Commune	Wilaya
Ecole des jeunes sourds	Tissem silt	38 – Tissem silt

Art. 4. — La liste des centres médico-pédagogiques pour enfants inadaptés mentaux est complétée par la création de dix (10) centres dont l'implantation et le siège sont fixés conformément au tableau ci-après :

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LIEU D'IMPLANTATION	
	Commune	Wilaya
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Aïn M'Lila	04– Oum El Bouaghi
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Biskra	07– Biskra
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Ouled Djellal	07- Biskra
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Bouira	10– Bouira
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Birouana	13– Tlemcen
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Tiaret	14– Tiaret
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Bou Saâda	28– M'Sila
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Aïn Defla	44– Aïn Defla
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Mecheria	45– Naâma
Centre médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Oued Djemaâ	48– Relizane

Art. 5. — La liste des centres médico-pédagogiques pour enfants handicapés moteurs est complétée par la création d'un (1) centre dont l'implantation et le siège sont fixés conformément au tableau ci-après :

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LIEU D'IMPLANTATION	
	Commune	Wilaya
Centre médico-pédagogique pour handicapés moteurs	Tissem silt	38 – Tissem silt

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007.

Abdelaziz BELKHADEM.



Décret exécutif n° 07-265 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 complétant la liste annexée au décret n° 80-83 du 15 mars 1980 portant création, organisation et fonctionnement des foyers pour enfants assistés.



Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre de la solidarité nationale,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu le décret n° 80-83 du 15 mars 1980, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement des foyers pour enfants assistés, notamment son article 3 ;

Vu le décret présidentiel n° 07-172 du 18 Jourmada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Jourmada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 80-83 du 15 mars 1980, susvisé, la liste des foyers pour enfants assistés est complétée par la création de trois (3) foyers pour enfants assistés, dont l'implantation et le siège sont fixés conformément au tableau ci-après :

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LIEU D'IMPLANTATION	
	Commune	Wilaya
Foyer pour enfants assistés de Jijel	Jijel	18 – Jijel
Foyer pour enfants assistés de Collo	Collo	36 – El Tarf
Foyer pour enfants assistés de Béni Saf	Béni Saf	46 – Aïn Témouchent

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007.

Abdelaziz BELKHADEM.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère des affaires étrangères.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, il est mis fin, à compter du 1er juillet 2007, aux fonctions de sous-directrice de la coopération avec les institutions spécialisées au ministère des affaires étrangères, exercées par Mme Amina Zerhouni épouse Mesdoua.

Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions de magistrat et de conseillère d'Etat au conseil d'Etat.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, il est mis fin aux fonctions de magistrat et de conseillère d'Etat au conseil d'Etat, exercées par Mme Ghania Meguellati, admise à la retraite.

Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions du directeur général du budget au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, il est mis fin, à compter du 16 mars 2007, aux fonctions de directeur général du budget au ministère des finances, exercées par M. Larbi Boumaza, décédé.

Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études auprès du secrétaire général au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études auprès du secrétaire général au ministère des finances, exercées par M. M'Hamed Hennani, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions du directeur général de la caisse nationale d'équipement pour le développement.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, il est mis fin aux fonctions de directeur général de la caisse nationale d'équipement pour le développement, exercées par M. Farid Baka, appelé à exercer une autre fonction.



Décrets présidentiels du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts de wilayas.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, il est mis fin aux fonctions de directeurs des impôts aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Salah Boukhari, à la wilaya de Tébessa ;
- Mustapha Sahnoun, à la wilaya de Tiaret ;
- Lazhari Djeridane, à la wilaya de Djelfa ;
- Ali Ghanem, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Cherif Smati, à la wilaya de Guelma ;
- Mohamed Amine Azout, à la wilaya de Boumerdès.

Appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, il est mis fin aux fonctions de directeur des impôts à la wilaya de Saïda, exercées par M. Mohamed Mehidi, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, il est mis fin aux fonctions de directeurs des impôts aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Lounès Allata, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Tahar Seraïch, à la wilaya de Sétif ;
- Rabah Debahi, à la wilaya de Souk Ahras.

Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 portant nomination du directeur général du budget au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, M. Farid Baka est nommé directeur général du budget au ministère des finances.



Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 portant nomination d'un inspecteur régional des services fiscaux à Chlef.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, M. Mohamed Mehidi est nommé inspecteur régional des services fiscaux à Chlef.



Décrets présidentiels du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 portant nomination de directeurs des impôts de wilayas.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, sont nommés directeurs des impôts aux wilayas suivantes, MM. :

- Cherif Smati, à la wilaya de Tébessa ;
- Lazhari Djeridane, à la wilaya de Tiaret ;
- Mohamed Amine Azout, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Mustapha Sahnoun, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Ali Ghanem, à la wilaya de Boumerdès ;
- Salah Boukhari, à la wilaya de Souk Ahras.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 sont nommés directeurs des impôts aux wilayas suivantes, MM. :

- Bouabdellah Bencherif, à la wilaya de Djelfa ;
- Ammar Tawoufik Bououchma, à la wilaya de Guelma.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, M. Mohamed Bedjaoui est nommé directeur des impôts à la wilaya de Aïn Témouchent.



Décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007 portant nomination du directeur de l'annexe régionale de l'office national des statistiques à Ouargla.

Par décret présidentiel du 19 Chaâbane 1428 correspondant au 1er septembre 2007, M. Abdellatif Manaoui est nommé directeur de l'annexe régionale de l'office national des statistiques à Ouargla.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME**

Arrêté du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant nomination des membres du conseil d'orientation de l'agence nationale des changements climatiques.

Par arrêté du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 et en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 05-375 du 22 Chaâbane 1426 correspondant au 26 septembre 2005 portant création de l'agence nationale des changements climatiques, fixant ses missions et définissant les modalités de son organisation et de son fonctionnement, sont nommés membres du conseil d'orientation de l'agence nationale des changements climatiques Melle, Mmes et MM :

- Dalila Boudjemâa, représentante du ministre chargé de l'environnement, présidente ;
- Rachid Bouhali, représentant du ministre de la défense nationale ;
- Rabah Ouldameur, représentant du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Lazhar Soualem, représentant du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères ;
- Zoubir Zemmouri, représentant du ministre chargé des finances ;

— Zohra Bouhouche, représentante du ministre chargé de l'énergie ;

— Moussa Yalaoui, représentant du ministre chargé des ressources en eau ;

— Messaoud Tahar, représentant du ministre chargé des transports ;

— Boualem Trabelsi, représentant du ministre chargé des forêts ;

— Youssef Terfani, représentant du ministre chargé de la santé ;

— Hachemi Merrar, représentant du ministre chargé de la communication ;

— Nacira Benhbiles, représentante du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat ;

— Amara Khellil, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— Farida Benzadi, représentante du ministre chargé de l'industrie ;

— Farouk Hacène, représentant du ministre chargé de la pêche et des ressources halieutiques ;

— Azzedine Saci, représentant de l'office national de la météorologie ;

— Bachir Slimani, représentant de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable ;

— Areski Ould Amara, représentant de l'agence nationale des ressources hydrauliques.

**MINISTÈRE DE LA FORMATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS**

Arrêté interministériel du 3 Rajab 1428 correspondant au 18 juillet 2007 fixant les programmes des concours sur épreuves, examens et tests professionnels, pour l'accès aux corps et grades spécifiques à l'administration chargée de la formation professionnelle.

Le secrétaire général du Gouvernement,

Le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991, modifiée et complétée, portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe ;

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Jourada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-99 du 27 mars 1990 relatif au pouvoir de nomination et de gestion administrative à l'égard des fonctionnaires et agents des administrations centrales, des wilayas et des communes ainsi que des établissements publics à caractère administratif en relevant ;

Vu le décret exécutif n° 90-117 du 21 avril 1990, complété, portant statut particulier des travailleurs de la formation professionnelle ;

Vu le décret exécutif n° 95-293 du 5 Jourada El Oula 1416 correspondant au 30 septembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 Chaoual 1417 correspondant au 10 février 1997, complété, portant modalités d'organisation de concours, examens et tests professionnels pour l'accès aux corps des professeurs d'enseignement professionnel et aux corps des professeurs spécialisés d'enseignement du premier grade et du deuxième grade ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 Jourada Ethania 1418 correspondant au 16 octobre 1997 portant modalités d'organisation de concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux corps des surveillants généraux, des adjoints de formation et des agents techniques d'application de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 Jourada Ethania 1418 correspondant au 16 octobre 1997 portant modalités d'organisation de concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux corps des intendants, sous-intendants et adjoints des services économiques ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 24 du décret exécutif n° 95-293 du 5 Jourada El Oula 1416 correspondant au 30 septembre 1995, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les programmes des concours sur épreuves, examens et tests professionnels, pour l'accès aux corps et aux grades spécifiques suivants de l'administration chargée de la formation professionnelle :

- professeurs d'enseignement professionnel (PEP) ;
- professeurs spécialisés d'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ;
- professeurs spécialisés d'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) ;
- surveillants généraux, adjoints de formation et agents techniques d'application de la formation professionnelle ;
- intendants, sous-intendants et adjoints des services économiques des établissements de formation professionnelle ;
- conseillers à l'orientation et à l'évaluation professionnelles.

Art. 2. — Les programmes prévus à l'article 1er ci-dessus sont annexés au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rajab 1428 correspondant au 18 juillet 2007

Le ministre
de la formation
et de l'enseignement
professionnels

El Hadi KHALDI

Pour le secrétaire général
du Gouvernement
et par délégation,

*Le directeur général
de la fonction publique*

Djamel KHARCHI

ANNEXE 1

**PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE PROFESSEUR
D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (PEP)**

1.1 Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel [PEP], spécialité : **Soudage**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Calcul professionnel :**

- formes géométriques ;
- température de fusion des métaux ;
- les surfaces ;
- calcul des vitesses de coupe, perçage ;
- calcul des intervalles ;
- calcul de l'intensité du courant ;
- calcul trigonométrique.

2 - Technologie :

- l'outillage de soudage ;
- soudage électrique à l'arc ;
- soudage oxyacéthylénique ;
- le soudage semi-automatique et le soudage automatique ;
- le découpage des métaux ;
- les électrodes ;
- les traitements thermiques ;
- les traitements thermochimiques ;
- les métaux ferreux et non-ferreux.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de quinze minutes (15mn) avec les membres d'un jury constitué à cet effet et portant sur le programme de l'examen professionnel.

1.2 Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) spécialité : **Peinture lettres décoration**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Calcul professionnel :**

- géométrie plane ;
- arithmétique commerciale ;
- calcul d'aire.

2 - Technologie :**Peinture bâtiment :**

- les différents fonds (ciment - plâtre- bois) ;
- reconnaissance des outillages, matériels et matériaux ;
- les différents enduits et mastics ;
- étude des couleurs (mélange et préparation des couleurs et peintures).

Techniques de peinture :

- les pochages ;
- les faux-bois ;
- les faux- marbres ;
- le vernissage.

Calligraphie et typographie :

- normalisation des lettres arabes et latines ;
- normalisation des chiffres ;
- calligraphie et typographie arabe et latine.

Le papier peint :

- préparation des supports ;
- reconnaissance des outillages, matériels et matériaux ;
- techniques de pose du papier peint.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de quinze minutes (15 mn) avec les membres du jury et porte sur le programme de l'examen professionnel.

1.3 – Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP). Spécialité : Couture

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Calcul professionnel :**

- géométrie plane ;
- arithmétique commerciale ;
- calcul d'aire.

2 - Technologie :

- entretien et recyclage des machines usuelles ;
- connaissance des différents tissus ;
- association des tissus ;
- entretien d'un textile ;
- outillages et accessoires ;
- transformation ;
- patronage ;
- recherche de métrage ;
- montage d'un détail de vêtement.

B) Epreuve orale d'admissibilité :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de quinze (15) minutes avec les membres d'un jury, constitué à cet effet et portant sur le programme de l'examen professionnel.

1.4 – Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Mécanique agricole**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Calcul professionnel :

- calcul moteur ;
- rapports de vitesse ;
- les couples moteur et résistant ;
- calcul caractéristique des machines agricoles.

2 - Technologie :

- les composants du moteur diesel ;
- principe de fonctionnement du moteur diesel ;
- différents organes de transmission dans les tracteurs ;
- les différents types de machines agricoles ;
- maintenance des machines agricoles ;
- mise au point et préparation des machines agricoles.

B) Epreuve orale d'admissibilité :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de quinze (15) minutes avec les membres d'un jury, constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

ANNEXE N° 2

**PROGRAMME DU TEST PROFESSIONNEL
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE PROFESSEUR
D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (PEP)**

2.1 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Horlogerie réparateur**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- matériels nécessaires à la réparation ;
- le choix des montres et réveils ;
- principe de fonctionnement ;
- la différence entre la montre mécanique et la montre électronique ;
- les balanciers ;
- les verres de protection ;
- les différentes formes de cadres ;
- méthode de dépannage ;
- mise au point de l'horloge.

2 - Epreuve pratique :

Réparation de :

- montres mécaniques ou électroniques ;
- réveils mécaniques ;
- remise en place d'un balancier ;
- remise en place d'un remontoir.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.2 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Optique lunetterie**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- les équipements ;
- outillage et accessoires ;
- les verres ;
- les montures ;
- les torchons.

2 - Epreuve pratique :

- procédés d'essais de verres (essai universel) ;
- procédés de teinture de verres organiques ;
- montage d'une paire de lunettes de vue (monture métal) ;
- réparation d'une paire de lunettes.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et portant sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.3 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Bijouterie argent**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériel ;
- émaillage et couleurs ;
- produits de lavage ;
- les motifs ;
- soudage ;
- l'origine de l'argent ;
- historique de la bijouterie argent.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation et réparation de bijoux traditionnels en argent :

- alliance ;
- bague de fiançailles ;
- bague ovale ;
- bague carrée ;
- bague rectangulaire ;
- bague (autres formes proposées) ;
- bague zerouf ;
- boucles d'oreilles ;
- créole ;
- mcharef ;
- boucles zerouf ;
- khamsa ;
- collier ;
- chaînes courtes ;
- chaînes longues ;
- ras de cou ;
- skheb ;
- ktinia ;
- diadème ;
- couronne ;
- médaillons ;
- fibule ;
- poivre.

B) Epreuve orale d'admission :

— L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.4 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Bijouterie - Joaillerie**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- outillage et matériel ;
- émaillage et couleurs ;
- produits de lavage ;
- le motif ;
- les diamants ;
- les soudages ;
- origine de l'argent, de l'or et du diamant ;
- historique de l'argent, de l'or et du diamant ;
- le carbonado.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation et réparation de bijoux traditionnels en argent :

- alliance ;
- bague de fiançailles ;
- bague ovale ;
- bague carrée ;
- bague rectangulaire ;
- bague (autres formes proposées) ;
- bague zerouf ;
- boucles d'oreilles ;
- créole ;
- mcharef ;
- boucles zerouf ;
- khamsa ;
- collier ;
- chaînes courtes ;
- chaînes longues ;
- ras de cou ;
- skheb ;
- ktinia ;
- diadème ;
- couronne ;
- médaillons ;
- fibule ;
- poivre.

B) Epreuve orale d'admission :

— L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et portant sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.5 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Dinanderie**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- différents outils utilisés ;
- propriétés et application du cuivre ;
- la forge ;
- différentes sortes de cuivre ;
- caractéristiques physiques et chimiques du cuivre ;
- sculpture.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- plateau ;
- cendrier.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.6 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Réparation appareils photo et cinéma.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- les équipements ;
- outillage et accessoires ;
- procédé de retouche négative ;
- révélateurs film noir et blanc et couleurs ;
- révélateurs papiers noir et blanc et couleurs ;
- les films noir et blanc et couleurs ;
- procédés de développement couleur négative ;
- procédés de développement films inversibles ;
- traitement pour papier couleur ;
- films super 8 (sonore en couleur) ;
- films 16 cm cinématographique (sonore, en couleur) ;
- les lampes ;
- les projecteurs ;
- les prises de vue ;
- hygiène et sécurité.

2 - Epreuve pratique :

- réparation d'un appareil audio-visuel ;
- diagnostic d'intervention sur appareil photographique d'une caméra de cinéma ;
- réparation d'un appareil photographique, d'une caméra.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.7 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Fabrication, entretien et réparation instruments de musique.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- machines utilisées ;
- outillage et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- les papiers abrasifs ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- les cordes (fixation et réglage de cordes) ;
- caractéristiques physiques et chimiques du bois ;
- différentes sortes de bois.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation et réparation de :

- guitare ;
- mandoline ;
- violon ;
- banjo ;
- luth ;
- kanoun ;
- rabab.
- piano électrique.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.8 – Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Lutherie.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériels ;
- les bois massifs ;
- les colles ;
- les vernis ;
- le papier abrasif ;
- les moules ;
- les cordes (fixation et réglage des cordes) ;
- les ponçuses ;
- les serre-joints.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation et réparation de :

- luth ;
- guitare ;
- mandoline ;
- violon ;
- banjo ;
- kanoun ;
- rabab.
- piano ;
- piano électrique.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.9 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Cuisinier de collectivités**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- outillage et matériels essentiels ;
- organisation et fonctionnement du département cuisine ;
- composition des aliments.

Technique de préparation des :

- potages ;
- poissons ;
- viandes ;
- légumes ;
- huiles et beurres ;
- cuisson des aliments ;
- hygiène et sécurité.

2 - Epreuve pratique :

Préparation des :

- plats de résistance (légumes secs, légumes verts, pâtes) ;
- viandes (rouges et blanches) ;
- potages ;
- poissons.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.10 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Boulangerie - Pâtisserie**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- équipement de la boulangerie - pâtisserie ;
- matériel et outillage ;
- les crèmes ;
- les pâtes ;
- les colorants ;
- les gâteaux et entremets ;
- les cuissons ;
- le pain (différentes opérations) ;
- la fermentation panera ;
- le pétrissage ;
- la farine ;
- les sels ;
- les décos ;
- hygiène et sécurité.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- pains ;
- brioches ;
- pâtisseries ;
- croissants.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.11 - Programme de test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Sculpture sur plâtre**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- outillage et matériel ;
- l'origine du plâtre ;
- les avantages et les inconvénients du plâtre ;
- sculpture du plâtre ;
- styles de sculptures ;
- les motifs ;
- préparation des mélanges.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation :

- style au choix ;
- rosaces ;
- gorges ;
- tableau mural (décoratif) ;
- objet moule.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité.

2 . 12 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Sculpture sur bois**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- différents outils ;
- différents bois ;
- les maladies du bois ;
- la sculpture du bois ;
- teintes étaies ;
- choix des bois ;
- défauts physiques du bois ;
- les motifs.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation :

- style hispano-mauresque, berbère ou arabesque ;
- plateau à café ;
- étui à cigarette ;
- cendrier ;
- coffret à bijoux ;
- chaises ;
- table de salons ;
- argentier.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité.

2.13 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : Poterie - Céramique.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- le séchage ;
- les façonnages ;
- les fours électriques ;
- les tours de potier ;
- l'argile ;
- les moules ;
- les émaux ;
- l'émaillage ;
- les cuissons ;
- les pétrissages ;
- les vernissages ;
- les barbotines.

2- Epreuve pratique :

Réalisation :

- gargoulette à eau ;
- décoration de table à carreaux ;
- poteries verticales et horizontales.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.14 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : Vannerie.

A - Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériel ;
- rotin ;
- chalumeau ;
- bouteille de gaz ;
- réservoir de 6 m³ ;
- vernissage peinture ;
- les élises ;
- cannages.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation :

- porte- épices ;
- tables maya ;
- chaise de vieux ;
- rocking-chair (pour homme) ;
- aziane kuing (pour femme) ;
- vannerie rustique ;
- vannerie fantaisie ;
- vannerie monture de chêne.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité.

2.15 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Brosserie balais.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- outillage et matériels ;
- les appareils de coupes ;
- les fibres synthétiques ;
- les ficelles ;
- la soie synthétique pour pinceaux ;
- la colle à bois ;
- les supports en plastique ;
- les fibres pour brosse synthétiques ;
- hygiène et sécurité.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- pinceaux ;
- brosses à cirage ;
- balais.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.16 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Maroquinerie – Ganterie – Sellerie.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- outillage ;
- le tannage ;
- le cuir ;
- le prêtent .

2 - Epreuve pratique :

Réalisations d'un :

- pouf ;
- gant ;
- cartable anglais ;
- sac à main ;
- porte-document ;
- selle ;
- bandoulières ;
- œillères traditionnelles ;
- bottes traditionnelles ;
- porte-monnaie ;
- sous-mains.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité.

2.17 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Tapisserie - Garniture auto.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- passe-pois ;
- les coutures ;
- les machines à coudre ;
- outillage nécessaire pour la garniture auto ;
- différentes garnitures automobiles ;
- ressorts ;
- cuirs et simili-cuir ;
- skai ;
- les outils de traçage ;
- les tissus ;
- hygiène et sécurité.

2 - Epreuve pratique :

- revêtement des sièges d'automobiles ;
- revêtement des portières d'automobiles.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.18 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Sellerie - Garniture - Toile**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et équipement ;
- matières premières ;
- technique de base : (traçage, montage, assemblage.) ;
- les textiles ;
- les patrons ;
- les coupes.

B) Epreuve pratique :

Confection et réalisation :

- siège suspendu ;
- sanglons doubles ;
- coussin sans ressorts ;
- sac de sport ;
- housse siège-avant, modèle réduit ;
- poignets ;
- ceinture.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité.

2.19 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Tapisserie traditionnelle**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

— équipement et matériel nécessaires à la tapisserie ;

- la lisière ;
- l'armure ;
- les fils ;
- l'ourdissage ;
- la n'ira ;
- le tissage ;
- le métier à tisser ;
- la laine ;
- les tissus ;
- les textiles ;
- les colorants et teintures ;
- principales phases de réalisation d'un tapis ;
- numérotation (tirage) ;
- les matières textiles ;
- teinture.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation :

- couverture simple (tissage ras) ;
- tapis style arabesque ;
- tapis style berbère ;
- couvre - lit ;
- descente de lit unie ;
- descente de lit avec motif complexe ;
- maquette ;
- bande d'appuie.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité .

2.20 – Programme du test professionnel pour l'accès au corps de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Ferronnerie d'art**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- équipement et matériel ;
- outillage et matière d'œuvre ;
- préparation à l'exécution d'un ouvrage ;
- forgeage ;
- conformage ;
- soins et finitions ;
- pose d'un ouvrage ;
- décodage de dessins ;
- dessin d'art ;
- histoire de l'art ;
- dessin technique.

2 - Epreuve pratique :

Réparation de :

- pieds de poteau ;
- bâti ;
- assemblage de deux (2) tubes en Te ;
- châssis pressure ;
- conformage d'une volute à la griffe ;
- forgeage d'une flèche ;
- consoles ;
- scellement d'un ouvrage.

B) Epreuve orale d'admission. :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité .

2.21 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Reliure d'art**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériel essentiels ;
- différents papiers ;
- moyens d'impression (OFFSET) ;
- sylligraphie ;
- restauration d'une reliure ;
- reliure industrielle ;
- bibliothèques ;
- différentes impressions.

2 - Epreuve pratique :

- reliure d'un livre ;
- reliure d'un registre.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2. 22 – Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Dessin décoration**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériel ;
- technologie de la peinture ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- la calligraphie ;
- étude des couleurs (primaires) ;
- pochades des lettres ;
- le vernis ;
- le papier peint ;
- les faux-bois ;
- les faux-marbres ;
- les différents panneaux décoratifs ;
- normalisation des lettres et des chiffres ;
- agrandissement et réduction des chiffres ;
- les méthodes d'agrandissement des chiffres ;
- les auto-portraits.

2 - Epreuve pratique :

- agrandissement des portraits (noir et blanc) ;
- agrandissement des portraits en couleurs ;
- dessin de tableau sur mur ;
- dessin d'un paysage sur tableau forme rectangulaire ;
- dessin d'un paysage sur papier canon (couleurs) ;
- dessin d'un paysage sur papier canon (noir et blanc) ;
- décoration d'intérieur (salon).

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité .

2. 23 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (P.E.P), spécialité : **Peinture lettres décoration**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériel ;
- la peinture ;
- la calligraphie ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- peinture bâtiment ;
- étude des couleurs (primaires et secondaires) ;
- les différents mastic et enduits ;
- les différents fonds (ciment – plâtre – bois) ;
- les pochades ;
- le vernissage ;
- le papier peint ;
- les faux-bois ;
- les faux-marbres ;
- normalisation des lettres (arabes) ;
- normalisation des chiffres ;
- les méthodes d'agrandissement des chiffres.

2 - Epreuve pratique :

- pose de papier peint ;
- reproduction des images sur tableaux ;
- vernissage des panneaux ;
- application des filets ;
- auto-portrait (en couleur) ;
- préparation d'un fond pour papier peint ;
- réduction des images ;
- agrandissement des images ;
- application du pochoir.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité .

2.24 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Tissage**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- équipement d'un atelier de tissage ;
- le matériel et outillage ;
- la laine ;
- le coton ;
- le métier à tisser ;
- les teintes ;
- l'ourdissage ;
- les caractéristiques de la laine ;
- sens d'un tissu ;
- la lisière ;
- la soie ;
- les fils ;
- la lisse ;
- le tissage.
- les armures fondamentales ;
- les phases de réalisation d'un tissu.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- burnous ;
- coussin avec modèle simple ;
- couverture simple.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité .

2.25 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Coiffure hommes**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- matériel de coiffure hommes ;
- les maladies du cuir chevelu ;
- les catalyseurs ;
- oxydant et les réducteurs ;
- dessin artistique ;
- barbes et cheveux ;
- les détergents ;
- les colorations ;
- le PH (potentiel hydrogène) ;
- hygiène et sécurité dans les salons de coiffure.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- coupe classique avec séchage ;
- coupe moderne avec dégagement de coiffure ;
- sage de barbe ;
- brushing.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité .

2.26 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Coiffure dames**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- les shampooings ;
- les colorations ;
- mise en plis ;
- matériel de coiffure dames ;
- défrisage ;
- maladies du cuir chevelu ;
- la mélanogénise ;
- les détergents ;
- les catalyseurs ;
- les oxydants et les réducteurs ;
- dessin artistique ;
- coupe et coiffure ;
- le PH (potentiel hydrogène) ;
- hygiène et sécurité dans les salons de coiffure.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- application racine ;
- mise en plis bouclés aux pinces ;
- mise en plis aux rouleaux ;
- coupe classique ;
- dégagement d'une coiffure crantée ;
- défrisage ;
- montage de crans ;
- mise en plis et dégagement de coiffure soirée.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.27 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Esthétique**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- les ongles ;
- le visage ;
- l'épiderme ;
- les poils ;
- utilisation de la haute fréquence ;
- la peau ;
- l'émollient ;
- les décolorations ;
- produits cosmétiques ;
- vernissage ;
- le PH (potentiel hydrogène) ;
- hygiène et sécurité dans les salons de coiffure.

2 - Epreuve pratique :

Exécution de :

- manucure ;
- soins des ongles ;
- soins du visage ;
- démaquillage ;
- modelage ;
- maquillage du jour ;
- maquillage du soir.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.28 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Broderie - Passementerie**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- outillage et équipement ;
- les différents points de broderie ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés ;
- le repérage des ouvrages brodés ;
- les tissus utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- les teintures ;
- le détartrage ;
- dessin technique.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- pansements ;
- franges ;
- cordon ;
- dentelle ;
- tresses ;
- passe - poils.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité.

2.29 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Broderie traditionnelle**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillages nécessaires à la broderie ;
- les différents points de broderie ;
- les propriétés ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- le tambourin ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés en broderie ;
- les tissus utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- agrandissement et diminution d'un motif – dessin ;
- les teintures ;
- le coton ;
- symbole utilisé en broderie ;
- le détartrage ;
- les aiguilles ;
- dessin technique ;
- hygiène et sécurité.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- nappe à thé ;
- taie d'oreiller carré ;
- coussin au point Nabeul ;
- coussin avec olivets points ;
- set de table avec serviette ;
- serviettes de table ;
- tablier.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité .

2.30 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Bonneterie tricot**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériel ;
- les aiguilles à tricoter ;
- les points ;
- les mailles ;
- les brides ;
- les crochets ;
- les lainages ;
- les textiles ;
- les différents tricots ;
- la lisière ;
- hygiène et sécurité.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- pull-over ;
- tricot simple avec manche (enfant) ;
- pull-over pour homme avec points fantaisie ;
- pull-over pour femme avec points fantaisie ;
- cache-nez ;
- bonnet enfant.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.31 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Tricotage**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériel ;
- les aiguilles à tricoter ;
- les points ;
- les mailles ;
- les brides ;
- les crochets ;
- les lainages ;
- les textiles ;
- les différents tricots ;
- la lisière ;
- hygiène et sécurité.

2- Epreuve pratique :

Réalisation :

- pull-over enfant à la main ;
- pull-over enfant à la machine ;
- pièce d'études (damier ajouré) ;
- tricot simple avec machines ;
- pull-over polo pour homme avec points fantaisie ;
- pull-over polo pour femme avec points fantaisie.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.32 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Couture traditionnelle**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- outillage et équipement ;
- sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les causes possibles de casse de fils d'aiguilles ;
- les différents types de couture traditionnelle ;
- les velours ;
- l'armure ;
- les tissus ;
- les broderies ;
- le repassage ;
- les apprêts ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- les ourlets.

2 – Epreuve pratique :

Réalisation de :

- assaba ;
- m'hermet l'ftoul ;
- khit errouh ;
- founta (el harrar) ;
- el kat ;
- karakou ;
- bedroune ;
- robe tlemcenienne (chedda) ;
- robe constantinoise (blousa) ;
- robe oranaise (blousa el ouahrana) ;
- robe sétiennne (blousa staifia) ;
- robe kabyle ;
- robe sahraouie ;
- robe chaouie.
- robe algéroise.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité.

2.33 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP) ; spécialité : **Damasquinage**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- outillage et matériel ;
- propriétés physiques de l'or, l'argent et le cuivre ;
- les motifs utilisés ;
- l'incrustation ;
- ciselage.

2 - Epreuve pratique :

— incrustier par martelage des filets d'or, d'argent, de cuivre sur une surface métallique préalablement ciselée.

- remplacement des filets.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité.

2.34 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Arts ménagers**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Connaissances techniques et technologiques générales :**

- literie d'un bébé ;
- les aliments ;
- les cuissons ;
- les grillades ;
- réparation ;
- entretien des vêtements ;
- le sevrage ;
- les vitamines chez l'enfant ;
- menu complet pour adulte ;
- classement des vitamines ;
- hygiène et sécurité ;
- décor d'intérieur.

2 - Epreuve pratique :

- préparation et cuisson d'un plat traditionnel (pour quatre personnes) ;
- préparation et cuisson d'un repas pour bébé ;
- réalisation d'un ongle avec ourlet ;
- broderie d'un bavoir américain ;
- repassage d'un vêtement.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.35 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : Tôlerie - Carrosserie - Peinture automobile.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- l'outillage ;
- traitements thermochimiques ;
- les métaux ;
- les corrosions ;
- les fusions ;
- les mastics ;
- les abrasifs ;
- les coupes ;
- les chalumeaux ;
- les pileuses ;
- les vernis tireurs ;
- l'oxycoupage ;
- châssis automobiles ;
- redressement de tôles ;
- pistolets de peintre ;
- compresseurs ;
- les peintures ;
- hygiène et sécurité dans les ateliers de TCPA.

2 - Epreuve pratique :

- remise en état des portes ;
- malles ;
- ailes ;
- capots ;
- peinture automobile.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.36 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : Serrurerie- Forge - Soudure.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage ;
- soudage (électronique, autogène et oxy-acétylénique) ;
- cintrage ;
- oxy-coupage ;
- la trempe ;
- le forgeage et contre forgeage ;
- les assemblages ;
- le grugeage ;
- le façonnage ;
- le rivetage ;
- les corrosions ;
- le meulage ;
- le traitement thermique des métaux ;
- les métaux ;
- hygiène et sécurité dans les ateliers.

2 - Epreuve pratique :

- châssis métallique ;
- grille de protection ;
- porte métallique ;
- desserte ;
- grain tare.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.37 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (P.E.P), Spécialité : Couture.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et équipement ;
- les textiles ;
- sens d'un tissu ;
- blanchissement d'un tissu ;
- incrustation ;
- l'armure ;

- les symboles utilisés en couture ;
- les tissus ;
- le repassage ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- la patte mouille ;
- le décatissage ;
- les aprêts ;
- les ourlets ;
- le fer à repasser ;
- dessin technique.

2 - Epreuve pratique :

Réalisation de :

- coupe ;
- transformation ;
- déchiffrage ;
- construction - pantalon femme, gilet enfant, jupe ;
- montage d'un poignet simple ;
- montage d'un poignet triplet.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur les programmes des épreuves écrites d'admissibilité .

2.38 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Standardiste (pour handicapés)**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- l'historique du téléphone ;
- les batteries d'accumulateur utilisées en téléphone ;
- les codes et les wilayas ;
- l'utilité d'un téléphone ;
- indicatifs téléphoniques nationaux et internationaux ;
- renseignements utiles (organismes, adresses, téléphones, fax) ;
- situation géographique des daïras ;
- différence entre communications régionales et nationales.

2 - Epreuve pratique :

- utilisation d'un standard (manipulation du pupitre) avec plus de deux communications à la fois (transmission et réception) ;

- méthode d'utilisation d'un fax.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

2.39 - Programme du test professionnel pour l'accès au grade de professeur d'enseignement professionnel (PEP), spécialité : **Plomberie sanitaire**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Connaissances techniques et technologiques générales :

- outillage et matériel ;
- les cintrages ;
- soudage oxy-acétylénique ;
- les caractéristiques d'une flamme ;
- le chapeau gendarme ;
- les siphons ;
- dessin technique ;
- les colliers ;
- hygiène et sécurité ;

2- Epreuve pratique :

Installation d'un :

- évier ;
- chauffe - eau ;
- robinet simple ;

Réparation d'un :

- chauffe-eau ;
- robinet.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de deux (2) heures devant les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme des épreuves écrites d'admissibilité.

ANNEXE N° 3

PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR SPECIALISE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU PREMIER GRADE (PSEP 1)

3.1 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade branche professionnelle;: **Agriculture et pêche.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité;:

1 - Culture générale;:

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2- Technologie de base;:

2.1- Agriculture :

- production végétale ;
- bioclimatologie ;
- pédologie ;
- hydrologie ;
- géologie ;
- hydrogéologie ;
- irrigation ;
- drainage ;

- phytopathologie ;
- fertilisation ;
- zoologie agricole ;
- techniques de gestion ;
- sylviculture ;
- économie agricole ;
- machinisme agricole ;
- malherbologie ;
- physique végétale ;
- génétique ;
- les monogastriques (aviculture, etc...) ;
- les ruminants ;
- alimentation animale ;
- matériels d'élevage ;
- conduite et entretien des différents types d'élevage ;
- physiologie animale.

2.2- Pêche;:

- technique de pêche ;
- océanographie générale ;
- navigation ;
- carte ;
- stabilité du navire ;
- gréement du navire ;
- météorologie ;
- signaux.
- Ecologie marine (environnement marin) :
 - * polluants métalliques ;
 - * polluants biologiques.
- Courantologie et océanographie :
 - * physique de mer ;
 - * courants marins ;
 - * différents types de courants ;
 - * mouvement des courants marins.
- Océanographie chimique et biologique de mer :
 - * différentes espèces entrant dans les ressources exploitables ;
 - * différentes techniques de pêche adoptées ;
 - a) chalutier ;
 - b) sardinier.
- Techniques aquacoles marines et d'eau douce :
 - biologie des espèces aquacoles marines et d'eau douce ;
 - gestion des eaux par rapport aux espèces ;
 - technique d'élevage naturel et intensif.

3- Connaissances sur les techniques générales;:**3-1- Agriculture;:**

- biologie animale ;
- biologie végétale ;
- chimie organique ;
- chimie minérale ;
- biochimie ;
- mathématiques;
- statistiques ;
- expérimentation ;
- géographie agricole ;
- économie.

3-2- Pêche;:

- mathématiques ;
- réglementation ;
- technique de pêche ;
- hygiène et secourisme ;
- navigation ;
- carte ;
- stabilité du navire ;
- gréement du navire ;
- signaux ;
- machines.
- zones et engins de pêche;:

* classification des engins de pêche ainsi que différentes sortes de pêche utilisés à l'échelle nationale et internationale ;

* comportement du poisson en relation avec les engins de pêche (les engins actifs et les engins passifs) ;

* les chaluts ;

* divers types de chaluts ont été mis au point en fonction du comportement des espèces recherchées par la pêche commerciale.

* les habitations du poisson ;

* classer les différents groupes écologiques des poissons en relation avec les limites des zones d'exploitation.

B) Epreuve orale d'admission;:

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.2 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ; branche professionnelle: Artisanat de service.

A) Epreuves écrites d'admissibilité;:**1- Culture générale;:**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;

2- Technologie de base;:**2-1- Spécialité;: Coiffure - Esthétique;**

1 - La coloration des cheveux :

- * la coloration temporaire ;
- * la coloration semi-permanente ;
- * la coloration permanente ;
- * les shampoings colorants.

2 - La décoloration des cheveux

- * la décoloration partielle (mèches) ;
- * les fonds de décoloration.

3 - Les soins du cheveu et du cuir chevelu

- * les shampoings ;
- * les traitements capillaires.

4 - Soin du visage

- * le déroulement du soin ;
- * les techniques du démaquillage ;
- * les techniques du modelage ;
- * les techniques d'application et le retrait d'un gommage ;
- * les techniques d'application et le retrait d'un masque ;
- * caractéristiques et effets des appareils.

5 - Le maquillage

- * les différentes techniques du maquillage ;
- * les techniques d'épilation des sourcils ;
- * la théorie de la couleur ;
- * l'harmonie des couleurs ;
- * la morphologie du visage.

2-2- Spécialité : Montage réparation en optique lunetterie

6 - Optique physiologique

- * le globe oculaire ;
- * coupe de l'œil ;
- * la vision ;
- * réfraction oculaire ;
- * acuité visuelle ;
- * vision binoculaire ;
- * la myopie ;
- * l'hypermétropie ;
- * l'astigmatisme.

7 - Optométrie

- * déviation ;
- * conditions d'émergence ;
- * les verres sphériques ;
- * les verres d'astigmate ;
- * notions d'échelle dans la manipulation d'opticien ;
- * signification optique de la transposition ;
- * les verres à puissance progressive ;
- * l'œil presbyte ;
- * la cataracte ;
- * le strabisme ;
- * construction graphique des rayons ;
- * objet et image réelle.

8 - Technologie (machine et matière)

- * le verre brut et son traitement ;
- * les verres utilisés en lunetterie ;
- * les soudures utilisées en lunetterie ;
- * les différents éléments d'un organe moteur ;
- * les méthodes de réglage des différentes machines ;
- * mise en marche des différentes machines et instruments optiques.

2-3- Spécialité : Education de la première enfance

- Education artistique :
 - * dessin et peinture ;
 - * travaux manuels ;
 - * musique et chant ;
 - * théâtre.
- Psychologie de l'enfant :
 - * phases de développement de l'enfant ;
 - * troubles de l'enfant ;
 - * enfant handicapé ;
 - * les caractéristiques générales de l'enfant timide, unique, adopté, orphelin.

— Introduction à la psychologie :

- * psychologie et physiologie ;
- * l'instinct ;
- * les tendances ;
- * le plaisir et la peine ;
- * l'émotion ;
- * la perception ;
- * la mémoire ;
- * l'imagination ;
- * les niveaux de l'activité mentale ;
- * la volonté ;
- * la personnalité.

3 - Connaissances techniques générales;;:

3-1- Spécialité;: Coiffure - Esthétique;

9 - Anatomie

- * structure de la peau ;
- * les annexes de la peau ;
- * la pigmentation de la peau ;
- * l'innervation de la peau ;
- * les différentes natures de peaux ;
- * les muscles du visage, du cou et du décolleté.

10 - Hygiène et sécurité

- * aménagement des locaux ;
- * prévention des accidents et maladies professionnels ;
- * précautions d'utilisation des appareils.

11 - Législation du travail

- * le contrat de travail ;
- * la durée du travail ;
- * les congés ;
- * la rémunération ;
- * la sécurité sociale ;
- * le syndicat.

3-2- Spécialité;: Montage, réparation en optique lunetterie

— Dessin technique :

- * tracés géométriques ;
- * présentation des dessins ;
- * métrologie.

— Hygiène et sécurité :

- * les différentes sources de dangers ;
- * les éclats de verre ;
- * les bords tranchants ;
- * dangers des connections électriques en milieu humide ;
- * électrocution ;
- * nettoyage du verre et montures ;
- * les brûlures et les explosions.

3-3- Spécialité;: Education de la première enfance

— Etude du milieu :

- * le groupe ;
- * la famille ;
- * caractéristiques de la société algérienne ;
- * les problèmes conjugaux et leur impact sur l'enfant ;
- * les maux sociaux ;
- * la protection de l'enfance.

— Pédagogie générale :

- * l'éducation ;
- * l'apprentissage ;
- * les objectifs ;
- * les méthodes d'enseignement ;
- * préparation des activités ;
- * évaluation ;
- * collecte d'informations ;
- * le rôle de la crèche ;
- * les qualités d'un éducateur.

— Communication :

- * notions générales de communication ;
- * les techniques relationnelles.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.3 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ; branche professionnelle; Artisanat traditionnel.

A) Epreuves écrites d'admissibilité;

1- Culture générale;:

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2- Technologie de base;

2-1- Bijouterie - argent;

- outillage et matériel ;
- filigrane ;
- émail cloisonné ;
- modelage ;
- soudage ;
- sertissage ;
- métal repoussé ;
- fonderie en sable ;
- propriétés physico-chimiques : de l'argent (Ag), or (Au), platine (Pt), cadmium (Cd), cuivre (Cu), plomb (Pb), nickel (Ni), étain (Sn).

2-2- Bijouterie - joaillerie

- outillage et matériel ;
- filigrane ;
- émail cloisonnée ;
- modelage ;
- soudage ;
- sertissage ;
- métal repoussé ;
- fonderie en sable ;
- propriétés physico-chimiques : argent (Ag), or (Au), platine (Pt), cadmium (Cd), cuivre (Cu), plomb (Pb), nickel (Ni), étain (Sn).

2-3- Dinanderie

- différents outils ;
- propriétés et application du cuivre ;
- la forge ;
- différentes sortes de cuivre ;
- caractéristiques physiques et chimiques du cuivre ;
- sculpture ;
- technique de repoussage ;
- ciselet ;
- martelet.

2-4- Fabrication, entretien et réparation instruments de musique

- machine utilisée ;
- outillage et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- les papiers abrasifs ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- les cordes (fixation et réglage de cordes) ;
- caractéristiques physiques et chimiques du bois ;
- différentes sortes de bois.

2-5- Lutherie

- machine utilisée ;
- outillage et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- les papiers abrasifs ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- les cordes (fixation et réglage de cordes) ;
- caractéristiques physiques et chimiques du bois ;
- différentes sortes de bois.

2-6- Sculpture sur plâtre

- outillage et matériel ;
- l'origine du plâtre ;
- les avantages et les inconvénients du plâtre ;
- sculpture du plâtre ;
- styles de sculptures ;
- les motifs ;
- préparation (mélange) ;

2-7- Sculpture sur bois

- différents outils ;
- différents bois ;
- les maladies du bois ;
- la sculpture du bois ;
- teintes étaies ;
- choix des bois ;
- défauts physiques du bois ;
- les motifs.

2-8- Poterie - Céramique

- Réalisation ;
- * d'une gargoulette à eau ;
- * d'une décoration de table à carreaux ;
- * d'une poterie verticale et horizontale.

2-9- Vannerie

- outillage et matières ;
- rotin ;
- chalumeau ;
- bouteille de gaz ;
- réservoir de 6 m³ ;
- vernissage peinture ;
- les éclisses ;
- cannages.

2-10- Maroquinerie- ganterie – sellerie

- outillage ;
- le tannage ;
- le cuir ;
- le prêtent.

2-11- Tapisserie traditionnelle

- équipement et outillage de la spécialité ;
- analyse d'un tissu ;
- les numéros métriques ;
- les matières textiles ;
- ourdissage ;
- le tissage ;
- le métier à tisser (verticale et horizontale) ;
- traitements chimiques et mécaniques ;
- colorants et teintures ;
- phases de réalisation d'un métier à tisser ;
- armatures principales à un métier à tisser.

2-12 - Ferronnerie d'art

- équipement et matériel ;
- outillage et matières premières ;
- préparation à l'exécution d'un ouvrage ;
- forgeage ;
- conformage ;
- finition des travaux ;
- pose d'un ouvrage ;
- décodage de dessins ;
- dessin d'art ;
- histoire de l'art ;
- dessin technique.

2-13 - Reliure d'art

- outillage et matériel essentiel :
- différentes sortes de papiers ;
- moyens d'impression (offset) ;
- sylligraphie ;
- restauration d'une reliure ;
- reliure industrielle ;
- bibliothèques ;
- différentes impressions.

2-14 - Dessin décoration

- outillage et matériel ;
- technologie de la peinture ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- la calligraphie ;
- étude des couleurs primaires ;
- pochade des lettres ;
- le vernis ;
- le papier peint ;
- les faux - marbres ;
- les différents panneaux décoratifs ;
- normalisation des lettres et des chiffres ;
- agrandissement et réduction des chiffres ;
- les méthodes d'agrandissement des chiffres ;
- les auto portraits.

2-15 - Peinture lettres décoration

- outillage et matériel ;
- la peinture ;
- la calligraphie ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- peinture bâtiment ;
- étude des couleurs (primaires et secondaires) ;
- les différents mastics et enduits ;
- les différents fonds (ciment - plâtre - bois) ;
- les pochades ;
- le vernissage ;
- le papier peint ;
- les faux-bois ;
- les faux-marbres ;
- normalisation des lettres (arabes) ;
- normalisation des chiffres ;
- les méthodes d'agrandissement des chiffres.

2-16- Tissage

- équipement d'un atelier de tissage ;
- le matériel et outillage ;
- le coton ;
- le métier à tisser ;
- les teintes ;
- l'ourdissage ;
- les caractéristiques de la laine ;
- sens d'un tissu ;
- la lisière ;
- la soie ;
- les fils ;
- la lisse (n'ira) ;
- le tissage ;
- les armures fondamentales ;
- les tissus ;
- la teinture ;
- les phases de réalisation d'un tissu ;
- l'ourdissage et cannetage.

2-17- Broderie - Passementerie

- outillage et équipements ;
- les différents points de broderie ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés ;
- le repérage des ouvrages brodés ;
- les tissus utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- les teintures ;
- le détartrage ;
- dessin technique ;

2-18- Broderie traditionnelle

- outillage nécessaire à la broderie ;
- les différents points de broderie ;
- les propriétés ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- le tambourin ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- agrandissement et diminution d'un motif – dessin ;
- les teintures ;
- le coton ;
- symboles utilisés en broderie ;
- le détartrage ;
- les aiguilles ;
- dessin technique ;
- techniques de base.

2-19 - Couture traditionnelle

- outillage et équipements ;
- sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les causes possibles de casse de fils, d'aiguilles ;
- les différents types de couture traditionnelle ;
- les velours ;
- l'armure ;
- les tissus ;
- les broderies ;
- le repassage ;
- les apprêts ;
- les cols ;;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- les ourlets.

2-20 - Damasquinage

- outillage et matériels ;
- propriétés physiques de l'or, de l'argent et du cuivre ;
- les motifs utilisés ;
- l'incrustation ;
- ciselage ;
- alliages : propriétés physiques.
- traitement thermique des alliages.

2-21 - Couture

- outillage et équipement ;
- les textiles ;
- sens d'un tissu ;
- blanchissement d'un tissu ;
- incrustation ;
- l'armure ;
- les symboles utilisés en couture ;
- les tissus ;
- le repassage ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- la patte-mouille ;
- le décatissage ;
- les apprêts ;
- les ourlets ;
- le fer à repasser ;
- dessin technique.

3 - Connaissances techniques générales:;

3-1 - Bijouterie - argent;

- détermination des couleurs des émaux ;
- composition chimique des émaux ;
- métaux précieux:; (or, argent, platine) ;
- métaux non-ferreux.(cuivre, cadmium, étain) ;
- extraction des métaux précieux.

3-2 - Bijouterie - joaillerie

- outillage et matériel ;
- émaillage et couleurs ;
- produits de lavage ;
- le motif ;
- les diamants ;
- les soudages ;
- historique et origine de l'argent, de l'or et du diamant ;
- le carbonado.

3-3 - Dinanderie

- différents outils utilisés ;
- propriétés et application du cuivre ;
- la forge ;
- différentes sortes de cuivre ;
- caractéristiques physiques et chimiques du cuivre ;
- sculptures.

3-4 - Fabrication, entretien et réparation instruments de musique

- machines utilisées ;
- outillage et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- les papiers abrasifs ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- fixation et réglage de cordes ;
- caractéristiques physiques et chimiques du bois ;
- différentes sortes de bois ;
- lesponceuses ;
- les serre-joints.

3-5 - Lutherie

- machines utilisées ;
- outillage et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- le papier abrasif ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- les cordes (fixation et réglage de cordes) ;
- lesponceuses ;
- les serre-joints ;
- la musique traditionnelle algérienne : l'andalous, chaâbi.

3-6- Sculpture sur plâtre

- outillage et matériel ;
- l'origine du plâtre ;
- les avantages et les inconvénients du plâtre ;
- sculpture du plâtre ;
- styles de sculptures ;
- les motifs ;
- préparation des mélanges.

3-7- Sculpture sur bois

- différents outils ;
- différents bois ;
- les maladies du bois ;
- la sculpture du bois ;
- teintes étaies ;
- choix des bois ;
- défauts physiques du bois ;
- les motifs.

3-8 - Poterie - Céramique

- le séchage ;
- les façonnages ;
- les fours électriques ;
- les tours de potier ;
- l'argile ;
- les moules ;
- les émaux ;
- l'émaillage ;
- les cuissons ;
- les pétrissages ;
- les vernissages.

3-9- Vannerie

- porte - épices ;
- table maya ;
- chaise de vieux ;
- rocking - chair (pour homme) ;
- asian kuing (pour femme) ;
- vannerie rustique ;
- vannerie fantaisie ;
- vannerie monture de chêne.

3-10- Maroquinerie - Ganterie - Sellerie

réalisations :

- pouf ;
- gant ;
- cartable anglais ;
- sac à main ;
- porte - document ;
- une selle ;
- bottes traditionnelles ;
- œillères traditionnelles ;
- bandoulières ;
- porte - monnaie ;
- sous-mains.

3-11 - Tapisserie traditionnelle

- équipements et matériels nécessaires à la tapisserie ;
- la lisière ;
- l'armure ;
- les fils ;
- l'ourdissage ;
- la n'ira ;
- le tissage ;
- le métier à tisser ;
- la laine ;
- les tissus ;
- les textiles ;
- les colorants et teintures ;
- principales phases de réalisation d'un tapis.

3-12- Ferronnerie d'art

- équipement et matériel ;
- outillage et matières d'œuvre ;
- préparation à l'exécution d'un ouvrage ;
- forgeage ;
- conformage ;
- pose d'un ouvrage ;
- décodage de dessins ;
- dessin d'art ;
- histoire de l'art ;
- dessin technique.

3-13- Reliure d'art

- outillage et matériel essentiels ;
- différentes sortes de papiers ;
- moyens d'impression (offset) ;
- sylligraphie ;
- restauration d'une reliure ;
- reliure industrielle ;
- bibliothèques ;
- différentes impressions.

3-14- Dessin décoration

- outillage et matériel ;
- technologie de la peinture ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- la calligraphie ;
- étude des couleurs (primaires) ;
- pochade des lettres ;
- le vernis ;
- le papier peint ;
- les faux - marbres ;
- les différents panneaux décoratifs ;
- normalisation des lettres et des chiffres ;
- agrandissement et réduction des chiffres ;
- les méthodes d'agrandissement des chiffres.

3-15- Peinture lettre décoration

- outillage et matériel ;
- la peinture ;
- la calligraphie ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- peinture bâtiment ;
- étude des couleurs primaires et secondaires ;
- les différents mastics et enduits ;
- les différents fonds (ciment - plâtre - bois) ;
- les pochades ;
- le vernissage ;
- le papier peint ;
- les faux bois ;
- les faux marbres ;
- normalisation des lettres (arabes) ;
- normalisation des chiffres ;
- les méthodes d agrandissement des chiffres.

3-16- Tissage

- équipement d'un atelier de tissage ;
- matériels et outillages ;
- la laine
- le coton ;
- le métier à tisser ;
- les teintes ;
- l'ourdissage ;
- les caractéristiques de la laine ;
- sens d'un tissu ;
- la lisière ;
- la soie ;
- les fils ;
- la lisse ;
- le tissage ;
- les tissus ;
- la teinture.
- les phases de réalisation d'un tissu ;
- réalisation d'un burnous.

3-17- Broderie - Passementerie

- outillage et équipement ;
- les différents points de broderie ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés ;
- le repérage des ouvrages brodés ;
- les tissus utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- les teintures ;
- le détartrage ;
- dessin technique.

3-18- Broderie traditionnelle

- outillage nécessaire à la broderie ;
- les différents points de broderie ;
- les propriétés ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- le tambourin ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés en broderie ;
- les tissus utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- agrandissement et diminution d'un motif - dessin ;
- les teintures ;
- le coton ;
- symboles utilisés en broderie ;
- le détartrage ;
- les aiguilles ;
- dessin technique ;
- mariage des couleurs.

3-19- Couture traditionnelle

- outillage et équipement ;
- sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les causes possibles de casse de fils d'aiguilles ;
- les différents types de couture traditionnelle ;
- les velours ;
- l'armure ;
- les tissus ;
- les broderies ;
- le repassage ;
- les apprêts ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- les ourlets.

3-20- Damasquinage

- outillage et matériel ;
- propriétés physiques de l'or, de l'argent et du cuivre ;
- les motifs utilisés ;
- l'incrustation ;
- ciselage.

3-21- Couture

- outillage et équipement ;
- les textiles ;
- sens d'un tissu ;
- blanchissement d'un tissu ;
- incrustation ;
- l'armure ;
- les symboles utilisés en couture ;
- les tissus ;
- le repassage ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- le décatissage ;
- les appareils ;
- les ourlets ;
- le fer à repasser ;
- dessin technique.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.4 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP 1), branche professionnelle: **Bois et ameublement (BAM)**

A) Epreuves écrites d'admissibilité:**1- Culture générale:**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation .

2- Technologie de base:

- normes de production dans les industries du bois ;
- la finition des ouvrages ;
- l'affûtage des outils de coupe ;
- le ferrage en menuiserie et ébénisterie ;
- organisation des ateliers - énergie - entretien ;
- le sculptage des bois ;
- réalisation et pose des escaliers en bois ;
- les méthodes de travail du bois ;
- la recherche de vraies grandeurs ;
- le dessin d'exécution.

3- Connaissances sur les techniques générales :

- les différentes espèces du bois ;
- caractéristiques physiques du bois ;
- traitements des bois (fongicide, ignifuge, insecticide) ;
- confection des surfaces planes en dérivés du bois ;
- les documents de travail du bois ;
- étuvage et dessévage des bois ;
- fabrication des contre-plaqués et panneaux lattés ;
- la coupe des bois et les différents débits ;
- protection des ouvrages finis ;
- la fixation des différents éléments (collage, vissage).

Epreuve orale d'admission:

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.5 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ; branche professionnelle: **Banque et assurance.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité:**1- Culture générale:**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

2-1- Spécialité;: Banque

- Pratique des techniques bancaires :
 - * la banque dans l'économie ;
 - * les comptes en banque ;
 - * les opérations de caisse ;
 - * les instruments de maniement des comptes ;
 - * les placements ;
 - * les opérations de crédit ;
 - * les opérations du portefeuille ;
 - * les activités principales de la banque ;
 - * les garanties bancaires.

— Comptabilité bancaire :

- * le cadre comptable bancaire ;
- * les activités bancaires ;
- * les opérations diverses.

— Droit bancaire :

- * introduction à l'étude du droit bancaire ;
- * le cadre juridique des banques et l'organisation bancaire en Algérie ;
- * le cadre juridique des relations de la banque avec la clientèle ;
- * les opérations de banque ;
- * les services bancaires.

2-2- Spécialité : Agent de transit

— Techniques et procédures de dédouanement :

- * la conduite des marchandises ;
- * procédures de dédouanement ;
- * la genèse des nomenclatures internationales ;
- * les règles générales interprétatives du tarif douanier ;
- * la clause transitoire ;
- * recouvrement de la créance douanière ;
- * les différents modes de paiement.

— Assurance de marchandises :

- * les opérations d'assurance transport ;
- * les compagnies d'assurance transport (organisation et fonctionnement) ;
- * les éléments de contrat d'assurance ;
- * droits et obligations de l'assureur et de l'assuré ;
- * types de risques à l'exportation.

— Régimes et procédures de dédouanement :

- * étude des principaux documents administratifs et commerciaux ;
- * techniques et procédures de dédouanement ;
- * liquidation des droits et taxes ;
- * modalités de paiement.

2-3 - Spécialité : Assurance

- Techniques d'assurance :
 - * les assurances dommages ;
 - * les assurances de responsabilité ;
 - * les assurances de personnes ;
 - * les assurances transports ;
 - * l'assurance crédit à l'exportation.

— Organisation des compagnies d'assurance :

- * dispositions générales ;
- * le contrôle de l'Etat sur l'activité d'assurance ;
- * les intermédiaires d'assurance ;
- * conseil national des assurances ;
- * dispositions finales.

— Réassurances :

- * présentation de la réassurance ;
- * les traités proportionnels et non proportionnels.

3- Connaissances techniques générales :

3-1- Spécialité : Banque

— Comptabilité générale :

- * le bilan ;
- * le compte ;
- * le journal ;
- * la balance ;
- * les achats et les ventes ;
- * la taxe sur la valeur ajoutée ;
- * les effets de commerce ;
- * les salaires ;
- * les états de rapprochement ;
- * les amortissements ;
- * les prévisions.

— Mathématique financière :

- * les intérêts simples ;
- * l'escompte ;
- * compte courant d'intérêt ;
- * les intérêts composés ;
- * l'escompte à intérêt composé ;
- * les annuités ;
- * les emprunts indivis ;
- * les emprunts obligation ;
- * les opérations de bourse ;
- * les opérations de change.

3-2- Spécialité : Agent de transit

- Techniques d'accueil :
- * les éléments de l'accueil ;
- * les attitudes de l'accueil ;
- * les phases de l'accueil.
- Commerce international :
- * l'environnement international ;
- * les institutions du commerce international ;
- * les financements du commerce international ;
- * étude des différents incoterms utilisés.
- Documents commerciaux et transport :
- * la lettre de transport aérien ;
- * le transposé routier international ;
- * les techniques du transport routier ;
- * les documents du transport ;
- * la tarification ;
- * le transport ferroviaire international ;
- * organisation internationale du transport maritime ;
- * le transport aérien.

3-3- Spécialité : Assurance

- Techniques de vente :
- * la force de vente ;
- * les techniques et les étapes du processus de vente.
- Technique de prospection :
- * les différents types de prospection ;
- * les étapes de prospection.
- Economie d'entreprise :
- * l'entreprise ;
- * la structure organisationnelle ;
- * les fonctions de l'entreprise ;
- * la politique stratégique de l'entreprise.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.6 Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP 1) branche professionnelle : **Bâtiment, travaux publics, hydraulique (BTPH).**

A) Epreuves écrites d'admissibilité:**1 - Culture générale;:**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;

- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :**Bâtiment et travaux publics :**

- fabrication, caractéristiques et utilisation des matériaux de construction ;
- éléments de construction (gros œuvre - second œuvre) ;
- géométrie descriptive ;
- dessin d'exécution ;
- contrôle et suivi de projet.

Hydraulique :**1 - Hydraulique urbaine.**

- Distribution d'eau;; alimentation en eau potable AEP:
- * captage d'eau ;
- * transport d'eau ;
- * stockage d'eau.
- Assainissement :
- * les techniques d'assainissement ;
- * les réseaux d'assainissement ;
- * les rejets.
- Traitement et épuration des eaux :
- * traitement des eaux ;
- * épuration des eaux.

2 - Hydrologie : Etude hydro - géologique d'un site

3 - Aménagement hydraulique : Les ouvrages hydro-techniques

3 - Connaissances techniques générales :

Bâtiment et travaux publics :

- législation et réglementation de la construction ;
- élément de réduction ;
- traction - compression - flexion ;
- calcul des systèmes à treillis ;
- procédés topographiques.

HYDRAULIQUE :

— Hydraulique générale :

- * hydrostatique ;
- * hydrodynamique.

— Hydraulique urbaine :

* distribution d'eau : alimentation en eau potable (AEP) ;

* captage d'eau :

— Méthodes et techniques de captage :

— Les ouvrages de captage :

* transport d'eau ;

* pompes et stations de pompage ;

* les pompes ;

* stations de pompage ;

* stockage d'eau ;

* distribution d'eau ;

* appareillage et accessoires ;

* assainissement ;

* traitement et épuration d'eau ;

* traitement d'eau ;

* épuration d'eau.

Hydrologie

— les caractéristiques de l'hydrologie ;

— les cours d'eau ;

— évaluation des quantités d'eau des crues.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.7 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP 1), branche professionnelle : Construction métallique.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

— procédés d'obtention des tôles (tôles fortes, tôles moyennes, tôles minces, tôles spéciales) ;

— procédés de fabrication des tubes (tubes à bords rapprochés, tubes à bords rapprochés et soudés, tubes sans soudure).

— découpage des métaux (généralités, les différentes méthodes de découpage des métaux).

— Les assemblages :

* procédé mécanique (assemblage dans la plieuse et presses, comment agraffer deux pièces ou plusieurs, réalisation des rivets, comment préparer une tôle à riveter, assemblage par boulons) ;

* procédé chimique; (soudures autogènes, soudures au chalumeau, soudures à l'arc électrique, soudures par point).

3 - Connaissances sur les techniques générales;:

- statique (notions principales et axiomes de la statique, système de forces, équilibre d'un point matériel, liaisons et réaction, résolution analytique et graphique).
- cinématique (généralités sur la cinématique, cinématique d'un point, différents mouvements de la cinématique; tels que : mouvement rectiligne, mouvement circulaire, mouvement sinusoïdal) ;
- dynamique (généralités sur la dynamique, équation différentielle de mouvement du point, théorèmes généraux de la dynamique du point) ;
- résistance des matériaux (R.D.M) : (généralités, traction et compression simples, cisaillement simple, caractéristiques géométriques, torsion, flexion).

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.8 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP 1), branche professionnelle : **Construction mécanique et sidérurgique.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale;:**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprises (PME) ;
- la petite et moyenne industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques.
- le séisme et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;

2 - Technologie de base :

- étude des différents types de liaison (liaisons complètes, liaisons partielles, paliers lisses, roulements) ;
- étude de la nature du frottement et des freinages ;
- étude de la transformation des mouvements et rôle de chaque transmission (système vis-écrou, système bielle-manivelle, système excentrique) ;
- étude du principe et conditions de fonctionnement des transmissions.

3) Connaissances sur les techniques générales :

- statique (notions principales et axiomes de la statique, système de forces, équilibre d'un point matériel, liaisons et réaction, résolution analytique et graphique) ;
- cinématique (généralités sur la cinématique, cinématique d'un point, différents mouvements de la cinématique tels que : mouvement rectiligne, mouvement circulaire, mouvement sinusoïdal) ;
- dynamique (généralités sur la dynamique, équation différentielle de mouvement du point, théorèmes généraux de la dynamique du point) ;
- résistance des matériaux (R.D.M.) (généralités, traction et compression simples, cisaillement simple, caractéristiques géométriques, torsion, flexion).

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et portant sur le programme de l'examen professionnel.

3.9 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP 1), branche professionnelle : **Chimie - Caoutchouc - Matière plastique.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1- Culture générale;:**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;

- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2- Technologie de base :

- Technologie;;
 - * verrerie de laboratoire ;
 - * ph-mètre ;
 - * conductimètre ;
 - * différents types de balances ;
 - * différents types d'agitateurs ;
 - * centrifugeuse ;
 - * différents types de fours ;
 - * étuve ;
 - * autoclave ;
 - * spectrophotomètre ;
 - * polarimètre ;
 - * appareil à distiller.
- Chimie minérale :
- * les non-métaux ;
 - * les métaux.

— Chimie analytique :

- * généralités sur les méthodes de séparation ;
- * séparation par rupture de phase ;
- * extraction par un solvant non miscible ;
- * séparation à contre-courant ;
- * séparation par changement d'état ;
- * méthodes chromatographiques.

3 - Connaissances techniques générales;;

- Chimie générale;;
- * les constituants élémentaires de l'atome ;
- * noyau atomique (structure, spectrographie de masse, isotopie) ;
- * la radioactivité ;
- * structure électronique des atomes ;
- * la mécanique ondulatoire ;
- * configuration électronique des atomes ;
- * classification périodique des éléments ;
- * les liaisons chimiques ;
- * les équilibres chimiques ;
- * oxydoréduction ;
- * les solutions ioniques / les acides et les bases ;
- * les sels en solution.

- Chimie organique :
- Chimie organique générale :
- * structure des molécules organiques ;
- * les bases de la stéréochimie ;
- * stéréoisomérie ;
- * structure électronique des molécules. La liaison en chimie organique.

Chimie organique descriptive :

- * alcanes ;
- * alcènes ;
- * alcynes ;
- * hydrocarbures benzéniques ;
- * dérivés halogènes ;
- * composés organométalliques ;
- * alcools, thiols ;
- * phénols ;
- * amines ;
- * aldéhydes et cétones ;
- * acides et fonctions dérivées des acides ;
- * fonctions multiples et mixtes ;
- * composés hétérocyclique ;
- * les mécanismes réactionnels.

— Chimie thermodynamique :

- * généralité : système, chaleur, travail ;
- * lois des gaz parfaits ;
- * le premier principe de la thermodynamique (principe de la conservation de l'énergie) ;
- * le deuxième principe de la thermodynamique ;
- * le troisième principe de la thermodynamique ;
- * l'enthalpie libre.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.10 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ; branche professionnelle : **Cuir et peaux**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;

- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2- Technologie de base :

- matières premières ;
- fabrication ;
- modelage et mise au point ;
- assemblage et montage d'articles ;
- élaboration du dossier technique ;
- techniques de coupe ;
- techniques de piquage.

3- Connaissances techniques générales :

- équipements ;
- hygiène et sécurité ;
- chimie générale ;
- mathématiques.

* Algèbre; Calcul numérique :

- puissances et nombres rationnels ;
- monôme et polynôme ;
- analyse ;
- équation.

* Géométrie :

- trigonométrie ;
- statistiques.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.11 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1), branche professionnelle : **Électricité, électronique**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;

2 - Technologie de base :

2.1 Technologie d'électricité

L'épreuve de technologie d'électricité doit être commune à toutes les spécialités ci-après :

- électrotechnique ;
- électromécanique ;
- électrobobinage ;
- électroménager ;
- électricité auto ;
- électricité bâtiment ;
- maintenance des ascenseurs
- maintenance des engins de lavage et de manutention ;
- maintenance des machines de bureau.

Et portera sur les thèmes suivants:

- installation, appareil et équipement en basse tension ;
- machine électrique en courant continu et alternatif ;
- systèmes automatisés électriques électroniques et hydrauliques, pneumatiques.

2.2 - Technologie du froid

L'épreuve de technologie du froid doit être commune à toutes les spécialités ci- après;:

- froid industriel et climatisation ;
- exploitation et maintenance des équipements énergétiques.

Et portera sur les thèmes suivants;:

- machine frigorifique ;
- équipement de chauffage et climatisation ;
- transport frigorifique.

2.3 - Technologies de l'électronique

L'épreuve de technologie de l'électronique doit être commune à toutes les spécialités ci- après;:

- électronique ;
- électronique industriel ;
- montage dépannage radio télévision ;
- maintenance de matériel biomédical.

Et portera sur les thèmes suivants;:

- fonctions principales de l'électronique ;
- électronique numérique.

2.4 - Technologie des systèmes automatisés

L'épreuve de technologie des systèmes automatisés doit être commune à toutes les spécialités ci- après;:

- automatisme ;
- instrumentation.

Et portera sur les thèmes suivants;:

- les circuits logiques,
- analyse des systèmes automatisés par la méthode :
 - * matricielle ;
 - * graf cet.

2.5 - Connaissances techniques générales:

L'épreuve des connaissances techniques doit être commune à toutes les spécialités de la branche électricité électronique et portera sur les thèmes suivants ;:

- électricité ;
- analyse des circuits électriques ;
- magnétisme et électromagnétisme.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.12 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ; branche professionnelle; **Habillement - Confection.**

A- Epreuves écrites d'admissibilité :

1- Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- le séisme et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

- classification des textiles naturels et chimiques ;
- fabrication des textiles chimiques ;
- filature des fibres naturelles et chimiques ;
- les étoffes à fils curvilignes ;
- les étoffes à fils rectilignes ;
- les étoffes à fils mixtilignes ;
- les étoffes non tissées ;
- le blanchiment ;
- la teinture sur le tissu ;
- l'impression sur le tissu ;
- les apprêts.

3 - Connaissances techniques générales :

- dessin technique ;
- dessin d'ensemble ;
- dessin de détail d'exécution ;
- dessin de définition ;
- représentations simplifiées pour implantation ;
- les points de couture.

Ateliers de coupe :

- réception de tissus ;
- construction et gradation des patrons ;
- placement des patrons ;
- le matelassage des tissus ;
- coupe des pièces et tronçonnage des matelas.

Equipements :

- notions générales sur les machines à coudre générales et spéciales ;
- les guides et attachements pour machines ;
- réglage, entretien et fonctionnement des équipements ;
- normalisation des équipements.

Organisation des ateliers :

- le lancement dans une unité de production ;
- tableau d'équilibrage des postes de travail ;
- le contrôle dans une entreprise ;
- l'implantation des équipements ;
- formation des cadres ouvriers et monitrices ;
- le contrôle technique de la qualité des articles ;
- association des matières et des accessoires.

Fabrication de produits :

- gammes opératoires de montage pour vêtements légers et lourds.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.13 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ; branche professionnelle: Hôtellerie - Tourisme.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale;:**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;

- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :**2-1- Spécialité : Restauration - Cuisine**

- La mise en place dans le restaurant :
- La gestion de la marchandise;
- * les commandes ;
- * les approvisionnements ;
- * les stocks ;
- * l'inventaire.

— Alimentation et hygiène alimentaire :

- * les digestions ;
- * les conservations et le froid.
- * les buffets ;
- * les banquets ;
- * les menus ;
- * les bons.

2-2- Spécialité : Réception - Hébergement - Etage

- l'arrivée du client ;
- le séjour du client ;
- le départ du client ;
- relation réception et autres services.
- La caisse :
- * change ;
- * facturation ;
- * personnel ;
- * les encaissements.
- réservation et planning ;
- le délogement ;
- relation - gouvernante - lingerie.

2-3- Spécialité : Accompagnement - Accueil et réception

- la demande touristique ;
- l'offre touristique ;
- l'organisation et la structure d'une agence de voyage ;
- la fonction administrative d'une agence ;
- les ressources touristiques ;
- les tours opérateurs.
- les organismes nationaux et internationaux de tourisme.

2-4 - Spécialité : Boulangerie - Pâtisserie

- la boulangerie ;
- * réalisation des divers sortes de pains.
- la viennoiserie ;
- * réalisation des diverses pâtes.
- la pâtisserie :
- * les différentes pâtes et crèmes ;
- * les petits fours ;
- * décors de sucre ;
- * décoration en pâtisserie ;
- * pâtisserie orientale ;
- l'organisation du fournil.
- les matières premières :
- * origine et obtention ;
- les produits secondaires :
- * rôle et fabrication ;
- * emploi.
- les produits divers et appareils utilisés :
- * principe de fonctionnement ;
- * exploitation ;
- * maintenance.
- préparation et organisation du travail.

3- Connaissances techniques générales:

3-1- Spécialité;; Restauration - Cuisine

- connaissances professionnelles ;
- travaux pratiques ;
- hygiène et sécurité.

3-2- Spécialité;; Réception - Hébergement - Etage

- connaissances professionnelles ;
- travaux pratiques ;
- hygiène et sécurité.

3-3- Spécialité : Accompagnement - Accueil et Réception

- connaissances professionnelles ;
- travaux pratiques ;
- hygiène et sécurité.

3-4- Spécialité : Boulangerie - Pâtisserie

- connaissances professionnelles ;
- travaux pratiques ;
- hygiène et sécurité.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.14 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier degré (PSEP1) branche professionnelle : **Industrie agro-alimentaire**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1) - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :**2-1- Technologie alimentaire :**

- transformation des céréales ;
- transformation des corps gras ;
- conserverie ;
- hygiène et sécurité ;
- maintenance du matériel ;
- traitement des eaux ;
- normalisation ;
- analyse des corps organiques ;
- industrie du sucre ;
- industrie laitière ;
- biotechnologie ;
- emballage ;
- statistiques ;
- réglementation ;
- chimie alimentaire.

3 - Connaissances sur les techniques générales :**3 -1- Technologie alimentaire**

- microbiologie ;
- biologie végétale ;
- chimie générale et minérale ;
- biochimie ;
- mathématiques ;
- économie de gestion ;
- technologie alimentaire ;
- physique ;
- chimie analytique.

B) Epreuve orale d'admission définitive

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres du jury et portant sur le programme de l'examen professionnel.

3.15 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ; branche professionnelle : **Informatique**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1- Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petite et moyenne entreprises (PME) ;
- les petite et moyenne industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;

- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :**1 - Introduction à l'informatique :**

- généralités et principes généraux ;
- présentation de l'information ;
- ordinateurs scientifiques et ordinateurs de gestion.

2 - Le matériel :

- la structure de base des ordinateurs ;
- mécanisme d'adressage et séquencement de programmes en machines ;
- les entrées et sorties ;
- la mémoire principale et les mémoires auxiliaires.

3 - La programmation :

- l'analyse organique ;
- la réalisation des programmes ;
- la programmation en langage évolué ;
- les systèmes d'exploitation.

4- Les systèmes :

- les systèmes d'information ;
- considérations sur l'analyse, la conception et la mise en œuvre des systèmes ;
- les différents types de fichiers et de traitements ;
- bases de données et banques de données ;
- la conduite de projets.

3 - Connaissances techniques générales :**1 - Bureautique et domaines d'application :**

- les micro-ordinateurs et les applications bureautiques ;
- le traitement de textes ;
- les technologies d'archivage des documents ;
- notions de réseaux.

2 - Informatique, éducation et formation :

- l'informatique dans le système éducatif ;
- l'informatique et la formation professionnelle ;
- enseignement assisté par ordinateur et enseignement programmé ;
- mutations technologiques et formation.

3 - Traitement de l'information dans l'entreprise;

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.16 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1), branche professionnelle : **Industrie graphique**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

- conception d'un message graphique ;
- appréciation des différents supports de l'informatique dans les systèmes de composition ;
- analyse des problèmes d'impression ;
- organisation des différentes chaînes graphiques.

3 - Connaissances techniques générales :

- mutations technologiques dans le monde de l'imprimerie ;
- analyse des principales étapes de réalisation d'une imprimerie ;
- contrôle de la qualité de la chaîne d'imprimerie.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.17 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1), branche professionnelle : **Industrie du verre**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1) Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

- le verre, sa composition et ses propriétés ;
- calcul de mélanges vitrifiables ;
- décos d'articles ;
- calcul de combustion avec des combustibles possibles.

3 - Connaissances techniques générales :

- physique/chimie ;
- classification périodique ;
- types de chaleurs ;
- statistiques des fluides.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.18 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1), branche professionnelle : **Mécanique moteurs engins**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1) Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

- thermodynamique des moteurs/essence-diesel-GPL ;
- caractéristiques mécaniques d'un moteur-GPL ;
- systèmes de freinage ;
- sur alimentation d'un moteur / essence - diesel ;
- système injection électronique / essence - diesel.

3 - Connaissances techniques générales :

- les aciers et alliages ;
- les différents types des liaisons ;
- les appuis ;
- les sollicitations en résistance des métaux ;
- les différents types de fabrication ;
- étude des métaux.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.19 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1), branche professionnelle : **Machines textiles**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1) Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

- calcul des éléments de machines ;
- calcul d'un atelier de production ;
- essais sur les textiles et les confort.

3 - Connaissances techniques générales :

- calcul des déformations dans les différentes sollicitations en RDM ;
- mécanismes ;
- teintures et impression sur le tissu.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et portant sur le programme de l'examen professionnel.

3.20 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) ; branche professionnelle; Techniques administratives et de gestion.

A) Epreuves écrites d'admissibilité;:

1) Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

2-1- Spécialité;: Comptabilité

- mathématiques financières ;
- comptabilité générale ;
- comptabilité analytique.

MATHEMATIQUES FINANCIERES;

- les intérêts simples et leurs applications ;
- les intérêts composés ;
- les amortissements des emprunts ;
- évaluation financière des investissements.

COMPTABILITE GENERALE;

1 - Principes généraux de la comptabilité;:

- le bilan ;
- les comptes ;
- le plan comptable national.

2 - L'exécution du travail comptable et l'enregistrement des opérations;:

- constatation des opérations de création et de fonctionnement des entreprises ;
- enregistrement chronologique ;
- enregistrement dans les comptes ;
- récapitulations.

3 - Les systèmes et procédés comptables;:

- système classique ;
- système centralisateur.

4 - Utilisation du décalque;

5 - Contrôle de l'enregistrement;

6 - Etablissement en fin d'exercices du bilan et du compte de résultat

COMPTABILITE ANALYTIQUE

1 - Programme;:

- Détermination des coûts et prix de revient; ;
- * objectifs et définition ;
- * éléments des coûts et prix de revient;(matières premières, autres frais, main d'œuvre).

2 - Analyses des charges;: approvisionnement, production distribution, charges directes et charges indirectes à répartir;:

- Classement de charges; ;
- * selon les centres d'activité ;
- * selon les produits ;
- * selon le critère de variabilité (charges variables et charges fixes).

3 - Méthodes de calcul des coûts et du prix de revient;:

- Coûts complets :
- * imputation globale ;
- * imputation par fonction ou centre de frais ;
- * sections homogènes ;
- * imputation rationnelle.
- Coûts partiels;:
- * direct consting ou méthode du coût ;
- * méthode des coûts directs ;
- * coûts marginal.
- Méthode de comptabilisation à coûts préétablis;:
- * les méthodes de comptabilité :
- * comptabilité intégrée ;
- * comptabilité autonome.
- La comptabilité analytique outil de programmation et de préparation des décisions;:
- * modèle du seuil de rentabilité ;
- * analyse de rentabilité.

2-2- Spécialité;: Secrétariat

L'épreuve peut comporter des sujets dans 3 matières techniques dans les spécialités suivantes;:

- la sténodactylographie ;
- la correspondance ;
- le droit commercial ;
- le classement ;
- la dactylographie (facultatif).

1 - Sténo dactylographie;:

- prise de textes et transcription à 100 mots/minute ;
- prise de lettres de 70 à 100 mots/minute ;
- prise de textes et de lettres et transcription à la machine à écrire.

2 - La correspondance - (Langue nationale);:

- correspondance relative à la commande :
- correspondance relative aux renseignements commerciaux ;
- correspondance relative aux règlements des échanges.

— Correspondance échangée avec;:

- * les transporteurs ;
- * les assurances ;
- * les banques ;
- * les chèques postaux.

— Les écrits d'information;:

- * la circulaire ;
- * la note ;
- * le procès-verbal ;
- * le compte rendu ;
- * le rapport.

3 - Droit commercial;:

- l'entreprise commerciale ;
- l'organisation de l'entreprise ;
- le commerçant et la chambre de commerce ;
- la vente commerciale ;
- documents relatifs aux échanges ;
- postes et télécommunications ;
- les transports ;
- la douane ;
- les bourses de commerce ;
- la banque ;
- les assurances ;
- les fiches et les fichiers ;
- le courrier ;
- reproduction de documents ;
- le planning des répertoires.

4 - Classement;:

- Les différents ordres de classement; :
- * alphabétique ;
- * numérique ;
- * idéologique ;
- * alphanumérique ;
- * chronologique ;
- * géographique.

— Les procédés de classement;:

- * horizontal ;
- * debout ;
- * vertical - simple - suspendu ;
- * classement des documents dans les dossiers ;
- * extraction et mise en place des documents.

2-3- Spécialité;: Documentation et archives

— Documentation bibliographique :

- * catalogue et normalisation ;
- * catalogue des monographies ;
- * catalogage des publications en série ;
- * catalogage des documents non livrés.

— Archives et techniques artistiques :

- * typologie des archives ;
- * archives en formation et préarchivage ;
- * versement des archives ;
- * tri et élimination ;
- * classement et cotation ;
- * instruments de recherche ;
- * bâtiments d'archives ;
- * restauration d'archives endommagées ;
- * nouvelles technologies de l'archivage.

— Langage documentaire :

- * différents types des langages documentaires ;
- * les classifications ;
- * le thésaurus ;
- * les listes d'autorités ;
- * analyse documentaire.

2-4- Spécialité;: Gestion et droit des affaires

— Contentieux douaniers et régimes spéciaux :

- * caractéristiques du contentieux douanier ;
- * les informations de la police des manifestés ;
- * la détention irrégulière des manifestés ;
- * l'entrepôt ;
- * l'administration temporaire ;
- * le transit.

— Droit pénal :

- * responsabilité pénale ;
- * l'infraction ;
- * types d'infractions.

— Organisation de l'entreprise :

- * l'entreprise dans la vie économique ;
- * l'entreprise publique algérienne ;
- * l'entreprise publique économique et l'entreprise locale ;
- * l'entreprise et la politique générale.

2-5- Spécialité;: Commerce international

— Logistique du commerce international :

- * notion de logistique ;
- * la logistique en tant que fonction représentative de l'entreprise ;
- * transport ;
- * assurance ;
- * emballage et conditionnement ;
- * rôle de la banque primaire dans la promotion des exportations ;
- * les organisations de promotions des exportations.

— Techniques douanières et fiscales :

- * introduction au commerce international et sa relation avec la douane ;
- * la fiscalité ;
- * l'impôt sur le revenu global (I.R.G) ;
- * la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) ;
- * impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S).

— Commerce international appliqué :

- * prospection des marchés extérieurs ;
- * les opérations d'importation et documents y afférents ;
- * les opérations d'exportation et documents y afférents ;
- * résolution des litiges ;
- * les opérations hors commerce courant.

2-6- Spécialité;: Gestion des ressources humaines

— Relations humaines :

- * le système de direction (style de commandement) ;
- * la motivation du travail ;
- * la personnalité ;
- * le groupe et les dynamiques de groupe ;
- * les phénomènes de groupe ;
- * le groupe de travail et sa dynamique interne ;
- * les relations du groupe dans l'entreprise ;
- * rôle et statuts ;
- * les attitudes ;
- * les domaines d'application de l'étude de groupe.

— Psychologie du travail :

- * l'étude de poste ;
- * la sélection du personnel à recruter ;
- * les conditions de travail.

— Gestion des ressources humaines :

- * une vision systématique de la gestion de la ressource humaine ;
- * le support structurel de la gestion des ressources humaines ;
- * les politiques de la gestion des ressources humaines ;
- * la gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- * le recrutement et l'accueil ;
- * la formation du personnel et le développement organisationnel ;
- * l'évaluation du personnel ;
- * la gestion des ressources humaines et l'amélioration des conditions de vie au travail ;
- * l'absentéisme et le roulement du personnel.

2-7- Spécialité;: Marketing

- Psychologie du consommateur :
- * caractéristiques générales du marché de la consommation ;
- * projets et mobiles des consommateurs ;
- * secteurs explicatifs du comportement d'achat ;
- * étude de motivation ;
- * processus de décision d'achat ;
- * marché organisationnel et comportement de l'acheteur.

- Marketing stratégique :
- * objectifs commerciaux et stratégie de la croissance ;
- * planification marketing ;
- * stratégie en matière de produits ;
- * le prix et les politiques commerciales ;
- * stratégie marketing et innovation ;
- * stratégie de création ;
- * stratégie média.

- Force de vente :
- * la politique de la force de vente ;
- * la mise en place d'une force de vente ;
- * la gestion d'une force de vente ;
- * l'art de vendre.

2-8- Spécialité;: Agent immobilier

- Techniques et étapes de la prospection.
- Organisation d'une agence immobilière :
- * statut d'une agence immobilière ;
- * le rôle d'une agence immobilière ;
- * l'environnement de l'agence ;
- * organisation d'une agence.

- Fiscalité immobilière :
- * les différents impôts directs et indirects ;
- * les opérations imposables dans le domaine de l'immobilier ;
- * les assujettis aux impôts ;
- * impôt sur le revenu ;
- * les impôts locaux ;
- * la taxe sur les salaires ;
- * les droits d'enregistrement ;
- * impôts sur les plus - values.

3 - Connaissances techniques générales;:**3-1- Spécialité;: Comptabilité**

- mathématiques générales ;
- économie générale ;
- arithmétique commerciale ;
- droit social.

3-2- Spécialité;: Secrétariat

- 1- Droit civil;:**
- introduction au droit ;
- définition et sources - division du droit ;
- organisation judiciaire.

- 2 - Les personnes;:**
- La personnalité juridique (morale et physique).

- 3 - L'état juridique de la personne;:**
- le nom ;
- l'état civil ;
- le domicile ;
- la nationalité ;
- la capacité juridique ;
- les incapacités ;
- le niveau ;
- la tutelle des incapables majeurs ;
- cas particuliers - situation des étrangers.

4 - Les biens;:

- classification ;
- le droit de propriété et ses différentes formes ;
- l'acquisition de la propriété et ses modes ;
- notion sur l'usufruit et la propriété.

5- Les obligations;:

- définition et classification des obligations ;
- la responsabilité civile ;
- la preuve des obligations ;
- les contrats et la responsabilité contractuelle ;
- les garanties de sûretés.

6 - Informatique;:

- traitement de l'informatique ;
- traitement automatique de l'informatique ;
- Qu'est ce qu'un ordinateur;:
- * l'unité centrale ;
- * les périphéries ;
- le logiciel ;
- l'algorithme ;
- principe ;
- bases théoriques.

- Structures des données;:
- * les listes ;
- * les tableaux ;
- * les fichiers.

- Fichiers:
 - * définition ;
 - * types de fichiers ;
 - * enregistrement champ ;
 - * organisation des fichiers.

- Programme de documentation:
 - * progrès scientifique et perfectionnement dans les moyens de communication ;
 - * études des besoins documentaires et les types ;
 - * attribution des différentes sections et gestion d'un service de documentation ;
 - * la chaîne documentaire ;
 - * l'organisation d'un service de documentation ;
 - * langages documentaires - analyse et indexation ;
 - * le catalogage; utilisation de la norme française de AFNOR ;
 - * produits documentaires ;
 - * introduction générale à l'informatique.

3-3- Spécialité : Documentation et archives

- Techniques de collecte :
 - * les politiques d'acquisition ;
 - * étude des besoins des utilisateurs ;
 - * les processus de gestion des documents ;
 - * évaluation d'une politique de collecte.
- Organisation et gestion des organismes documentaires :
 - * les systèmes documentaires ;
 - * analyse fonctionnelle d'un système documentaire ;
 - * organisation des locaux ;
 - * le mobilier et les équipements ;
 - * organisation du travail ;
 - * gestion des organismes documentaires.

- Bibliologie :
 - * place de la bibliologie dans les sciences de la communication ;
 - * bibliologie temporaire ;
 - * méthodes et techniques de la bibliologie.

3-4 - Spécialité; Gestion et droit des affaires

- Commerce international :
 - * le statut de l'entreprise en commerce international ;
 - * les contrats de vente internationale de marchandises.

- Fiscalité :
 - * impôt sur le revenu global (I.R.G) ;
 - * impôt sur les bénéfices des sociétés ;
 - * impôt sur les traitements et salaires et le versement forfaitaire ;
 - * la taxe sur l'activité professionnelle (T.A.P) ;
 - * modalités de paiement ;
 - * règles de contentieux ;
 - * la taxe spéciale.

- Techniques de transport :
 - * le transport ferroviaire ;
 - * le transport routier ;
 - * transport maritime ;
 - * le transport combiné ;
 - * règles juridiques aux activités de transport ;
 - * le contrat de transport de marchandises.

3-5- Spécialité : Commerce international

- Economie générale :
 - * les acteurs de la vie économique et leurs comportements ;
 - * la monnaie et financement de l'économie ;
 - * l'analyse macroéconomique ;
 - * aperçu sur l'économie algérienne ;
 - * formes d'organisation.

- Correspondances commerciales :
 - * les différentes formes de lettres ;
 - * les différentes catégories de lettres ;
 - * autres formes de communication écrite.

- Marketing de base :
 - * connaissance du marché ;
 - * le marketing mixte ;
 - * la planification du marketing.

3-6- Spécialité : Gestion des ressources humaines

- Organisation administrative :
 - * le classement ;
 - * les différents modes de classement ;
 - * les différents dossiers ;
 - * les différentes fiches ;
 - * les différents plannings ;
 - * les matériels de classement.

- Droit social :
 - * les sources du droit du travail ;
 - * l'évolution législative du travail en Algérie ;
 - * les relations individuelles du travail ;
 - * la cessation de la relation de travail et ses causes ;
 - * les congés payés ;
 - * prévention des conflits collectifs du travail et leurs règlements ;
 - * l'exercice du droit de grève ;
 - * les relations collectives ;
 - * le contrat d'apprentissage ;
 - * la protection sociale du travailleur ;
 - * classification et rémunération d'un poste de travail ;
 - * la convention collective et règlement intérieur ;
 - * les risques professionnels.

- Communication :
 - * les schémas de la communication ;
 - * les composantes de la communication ;
 - * organisation et communication ;
 - * techniques de communication.

3-7- Spécialité; Marketing

- Techniques commerciales :
 - * fondement et diversité des activités commerciales ;
 - * l'entreprise et les marchés ;
 - * l'appareil commercial ;
 - * les méthodes de vente ;
 - * les autres partenaires du monde commercial ;
 - * financement de l'entreprise commerciale ;
 - * l'approvisionnement ;
 - * le transport dans l'entreprise commerciale ;
 - * les cadres commerciaux ;
 - * contrôle commercial dans l'entreprise ;
 - * la négociation commerciale.
- Prévision et contrôle budgétaires :
 - * principaux budgets et leur liaison ;
 - * le contrôle budgétaire ;
 - * le contrôle de gestion et la fonction commerciale.
- Economie générale :
 - * l'activité économique ;
 - * les ménages ;
 - * l'entreprise ;
 - * l'offre et la demande ;
 - * les institutions financières ;
 - * les administrations publiques ;
 - * le circuit économique d'ensemble.

3-8- Spécialité; Agent immobilier

- Droit commercial :
 - * les actes de commerce ;
 - * le bail de commerce ;
 - * le fonds de commerce ;
 - * les contrats commerciaux ;
 - * la liquidation des biens ;
 - * la solution de la faillite et du règlement judiciaire.
- Marketing
 - * le marketing mixte ;
 - * les variables du marketing ;
 - * les études de marché.
 - * le marketing de service ;
 - * les aspects du marketing ;
 - * le personnel de contact.

- Technique de bâtiment :
 - * généralités concernant la construction immobilière ;
 - * technologie du bâtiment ;
 - * estimation des biens immobiliers du bâtiment.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

3.21 – Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du premier grade (PSEP1) branche professionnelle; Techniques audio-visuelles.

A) Epreuves écrites d'admissibilité;

1 - Culture générale;:

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;

- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;
- l'histoire du cinéma, et de la télévision ;
- l'histoire et l'évolution du son ;
- les métiers audiovisuels ;
- l'impact de l'audiovisuel sur la société (communication...) ;
- définition de l'audiovisuel.

2 - Technologie de base;:

- son ;
- image ;
- prise de vue par la caméra et la photographie ;
- script ;
- montage ;
- décors ;
- les principales lois du courant électrique, de l'optique et de l'acoustique ;
- les installations et équipements électriques (règles générales et normes) ;
- les éléments de base des matériels audiovisuels (amplificateurs, antennes, microphones, fuseaux optiques, lampes...) leurs principes de fonctionnement et rôles, ainsi que leurs principaux composants (transistors, diodes, tubes, lentilles, membranes, circuits intégrés ...) ;
- les différents types d'équipements audiovisuels (leurs principes de fonctionnement et leurs utilisations).

3 - Connaissances techniques générales;:

- les moyens audiovisuels ;
- techniques d'exploitation et maintenance des équipements audiovisuels ;
- installation des matériels audiovisuels (règles générales, les outils, et les matériels utilisés) ;
- les principaux systèmes de codification (numérisation) de stockage, de transfert et de restitution du son et de l'image ;
- les éléments constitutifs de la qualité de la restitution du son et de l'image ;
- la maintenance des matériels audiovisuels (maintenance premier niveau, règles générales, outils et matériels utilisés) ;

- les câblages et les systèmes de connexion (types, rôles, principes de fonctionnement, utilisation).
- esthétique et composition d'un produit audiovisuel (éclairage, couleurs, formes, lignes...) ;
- types de formats de bandes en analogique et en numérique ;
- compression analogique et numérique.

B) Epreuve orale d'admission ;:

Elle consiste en un entretien de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

ANNEXE N° 4

Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeur spécialisé de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2)

4.1 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : Agriculture et pêche.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :**2-1- Agriculture :**

- production végétale ;
- bioclimatologie ;
- pédologie ;
- hydrologie ;
- géologie ;
- hydrogéologie ;
- techniques de gestion ;
- irrigation ;
- drainage ;
- phytopathologie ;
- fertilisation ;
- zoologie agricole ;
- sylviculture ;
- économie agricole ;
- machinisme agricole :
- les monogastriques (aviculture, ect...) ;
- les ruminants ;
- alimentation animale ;
- matériels d'élevages ;
- conduite et entretien des différents types d'élevage ;
- physiologie animale.

2-2- Pêche :

- technique de pêche ;
- océanographie générale ;
- navigation ;
- carte ;
- stabilité du navire ;
- gréement du navire ;
- météorologie ;
- signaux.
- écologie marine (environnement marin) :
 - * polluants métalliques ;
 - * polluants biologiques ;
 - détermination des types de polluants ;
 - courantologie et océanographique :
 - * physique de mer ;
 - * courants marins ;
 - * différents types de courants ;
 - * mouvement des courants marins.
 - Océanographique chimique et biologique de mer :
 - *;différentes espèces entrant dans les ressources exploitabless ;
 - * différentes techniques de pêches adoptées :
 - a) chalutier ;
 - b) sardinier.

- technique aquacoles marines et eau douce ;
- biologie des espèces aquacoles; marin et eau douce ;
- gestion des eaux par rapport aux espèces ;
- technique d'élevage naturel et intensif.

3- Connaissances techniques générales :**3-1- Agriculture :**

- biologie animale ;
- biologie végétale ;
- chimie organique ;
- chimie minérale ;
- biochimie ;
- mathématiques ;
- statistiques ;
- expérimentation ;
- géographie agricole ;
- économie.

3-2- Pêche :

- mathématiques ;
- réglementation ;
- technique de pêche ;
- hygiène et secourisme ;
- navigation ;
- carte ;
- stabilité du navire ;
- gréement du navire ;
- signaux ;
- machines.

Zones et engins de pêche :

* classification des engins de pêche ainsi que différentes sortes de pêche utilisées à l'échelle nationale et internationale ;

* comportement du poisson en relation avec les engins de pêche : les engins actifs et les engins passifs ;

* les chaluts ;

* divers types de chaluts mis au point en fonction du comportement des espèces recherchées par la pêche commerciale ;

* les habitations du poisson ;

* classement des différents groupes écologiques des poissons en relation avec les limites des zones d'exploitation.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.2 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2); branche professionnelle : **Artisanat de service.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets sur le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

2-1- Spécialité : Coiffure - Esthétique

- La coloration des cheveux :
 - * la coloration temporaire ;
 - * la coloration semi-permanente ;
 - * la coloration permanente ;
 - * les shampooings colorants ;
- La décoloration des cheveux :
 - * la décoloration partielle (mèches) ;
 - * les fonds de décoloration ;
 - les soins du cheveu et du cuir chevelu ;
 - les shampooings ;
 - les traitements capillaires ;
- Soin du visage :
 - * le déroulement du soin ;
 - * les techniques du démaquillage ;

- * les techniques du modelage ;
- * les techniques d'application et le retrait d'un gommage ;
- * les techniques d'application et le retrait d'un masque ;
- * caractéristiques et effets des appareils.

— Le maquillage :

- * les différentes techniques du maquillage ;
- * les techniques d'épilation des sourcils ;
- * la théorie de la couleur ;
- * l'harmonie des couleurs ;
- * la morphologie du visage.

2-2- Spécialité : Montage réparation en optique lunetterie

— Optique physiologique :

- * le globe oculaire ;
- * coupe de l'œil ;
- * la vision ;
- * réfraction oculaire ;
- * acuité visuelle ;
- * vision binoculaire ;
- * la myopie ;
- * l'hypermétropie ;
- * l'astigmatisme.

— Optométrie :

- * déviation ;
- * conditions d'émergence ;
- * les verres sphériques ;
- * différents types de verres ;
- * notions d'échelle dans la manipulation d'opticien ;
- * signification optique de la transposition ;
- * les verres à puissance progressive ;
- * l'œil presbyte ;
- * la cataracte ;
- * le strabisme ;
- * construction graphique des rayons ;
- * objet et image réelle.

— Technologie (machine et matière) :

- * le verre brut et son traitement ;
- * les verres utilisés en lunetterie ;
- * les soudures utilisées en lunetterie ;
- * les différents éléments d'un organe moteur ;
- * les méthodes de réglage des différentes machines ;
- * mise en marche des différentes machines et instruments optiques.

2-3- Spécialité : Education de la première enfance

- Education artistique :
 - * dessin et peinture ;
 - * travaux manuels ;
 - * musique et chant ;
 - * théâtre.
- Psychologie de l'enfant :
 - * phases de développement de l'enfant ;
 - * troubles de l'enfant ;
 - * enfant handicapé ;
 - * les caractéristiques générales de l'enfant timide, unique, orphelin, adopté.
- Introduction à la psychologie :
 - * psychologie et physiologie ;
 - * l'instinct ;
 - * les tendances ;
 - * le plaisir et la peine ;
 - * l'émotion ;
 - * la perception ;
 - * la mémoire ;
 - * l'imagination ;
 - * les niveaux de l'activité mentale ;
 - * la volonté ;
 - * la personnalité.

3 - Connaissances techniques générales :**3-1- Spécialité : Coiffure - Esthétique**

- Anatomie :
 - * structure de la peau ;
 - * les annexes de la peau ;
 - * la pigmentation de la peau ;
 - * l'innervation de la peau ;
 - * les différentes natures de peaux ;
 - * les muscles du visage, du cou et du décolleté.
- Hygiène et sécurité :
 - * aménagement des locaux ;
 - * prévention des accidents et maladies professionnels ;
 - * précautions d'utilisation des appareils.
- Législation du travail :
 - * le contrat de travail ;
 - * la durée du travail ;
 - * les congés ;
 - * la rémunération ;
 - * la sécurité sociale ;
 - * le syndicat.

3-2 - Spécialité : Montage réparation en optique lunetterie

- Dessin technique :
 - * tracés géométriques ;
 - * présentation des dessins ;
 - * métrologie.
- Hygiène et sécurité :
 - * les différentes sources de dangers ;
 - * les éclats de verre ;
 - * les bords tranchants ;
 - * dangers des connections électriques en milieu humide ;
 - * électrocution ;
 - * nettoyage du verre et montures ;
 - * les brûlures et les explosions.

3-3- Spécialité : Education de la première enfance

- Etude du milieu :
 - * le groupe ;
 - * la famille ;
 - * caractéristiques de la société algérienne ;
 - * les problèmes conjugaux et leur impact sur l'enfant ;
 - * l'assistance publique ;
 - * la protection de l'enfance.
- Pédagogie générale :
 - * l'éducation ;
 - * l'apprentissage ;
 - * les objectifs ;
 - * les méthodes d'enseignement ;
 - * préparation des activités ;
 - * évaluation ;
 - * collecte d'informations ;
 - * le rôle de la crèche ;
 - * les qualités d'un éducateur.
- Communication :
 - * notions générales de communication ;
 - * les techniques relationnelles.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.3- Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PESP2); branche professionnelle : **Artisanat traditionnel.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1) Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- la petite et moyenne entreprise (PME) ;
- la petite et moyenne industrie (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique, agricole ;
- l'environnement, l'écologie et l'hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

2-1- Spécialité bijouterie - Argent

- outillage et matériel ;
- filigrane ;
- émail cloisonné ;
- modelage ;
- soudage ;
- sertissage ;
- métal repoussé ;
- fonderie en sable ;
- propriétés physico-chimiques : argent (Ag), or (Ao), platine (Pt), cadmium (Cd), cuivre (Cu), plomb (Pb), nickel (Ni), étain (Sn).

2-2- Spécialité : Bijouterie - joaillerie

- outillage et matériel ;
- filigrane ;
- émail cloisonné ;
- modelage ;
- soudage ;
- sertissage ;
- métal repoussé ;
- fonderie en sable.
- propriétés physico-chimiques : argent (Ag), or (Ao), platine (Pt), cadmium (Cd), cuivre (Cu), plomb (Pb), nickel (Ni), étain (Sn).

2-3- Spécialité : Dinanderie

- différents outils ;
- propriétés et application du cuivre ;
- la forge ;
- différentes sortes de cuivre ;
- caractéristiques physiques et chimiques du cuivre ;
- sculpture ;
- technique de repoussage ;
- ciselet ;
- martelet.

2-4- Spécialité : Fabrication, entretien et réparation instruments de musique

- machine utilisée ;
- outillage et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- les papiers abrasifs ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- les cordes (fixation et réglage de cordes) ;
- caractéristiques physiques et chimiques du bois ;
- différents sortes de bois.

2-5- Spécialité : Lutherie

- machine utilisée ;
- outillage et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- les papiers abrasifs ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- les cordes (fixation et réglage de cordes) ;
- caractéristiques physiques et chimiques du bois ;
- différents sortes de bois.

2-6- Spécialité : Sculpture sur plâtre

- outillage et matériel ;
- l'origine du plâtre ;
- les avantages et les inconvénients du plâtre ;
- sculpture du plâtre ;
- styles de sculptures ;
- les motifs ;
- préparation (mélanges).

2-7- Spécialité : Sculpture sur bois

- différents outils ;
- différents bois ;
- les maladies du bois ;
- la sculpture du bois ;
- teintes étaies ;
- choix des bois ;
- défauts physiques du bois ;
- les motifs.

2-8- Spécialité : Poterie - Céramique

- Réalisation d'une :
- * gargolette à eau ;
- * décoration de table à carreaux ;
- * réalisation de poterie verticale et de poterie horizontale.

2-9- Spécialité : Vannerie

- outillage et matières ;
- rotin ;
- chalumeau ;
- bouteille de gaz ;
- réservoir de 6 m³ ;
- vernissage peinture ;
- les éclisses ;
- cannages.

2-10- Spécialité : Maroquinerie - Ganterie - Sellerie

- Outilage :
- * le tannage ;
- * le cuir ;
- * le prêtent.

2-11- Spécialité : Tapisserie traditionnelle

- équipement et outillage de la spécialité ;
- analyse d'un tissu ;
- les armures ;
- numéros métriques ;
- les matières textiles ;
- ourdissage ;
- le tissage ;
- le métier à tisser (vertical et horizontal) ;
- traitements chimiques et mécaniques ;
- colorants et teintures ;
- phases de réalisation d'un métier à tisser ;
- armatures principales d'un métier à tisser.

2-12- Spécialité : Ferronnerie d'art

- équipement et matériel ;
- outillage et matière première ;
- préparation à l'exécution d'un ouvrage ;
- forgeage ;
- conformage ;
- finition des travaux ;
- pose d'un ouvrage ;
- décodage de dessins ;
- dessin d'art ;
- histoire de l'art ;
- dessin technique.

2-13- Spécialité : Reliure d'art

- outillage et matériel essentiel ;
- différents papiers ;
- moyens d'impression (Offset) ;
- sylligraphie ;
- restauration d'une reliure ;
- reliure industrielle ;
- bibliothèques ;
- différentes impressions.

2-14- Spécialité : Dessin décoration

- outillage et matériel ;
- technologie de la peinture ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- la calligraphie ;
- étude des couleurs (primaires) ;
- pochades des lettres ;
- le vernis ;
- le papier peint ;
- les faux marbres ;
- les différents panneaux décoratifs ;
- normalisation des lettres et des chiffres ;
- agrandissement et réduction des chiffres ;
- les méthodes d agrandissement des chiffres ;
- les auto - portraits.

2-15- Spécialité : Peinture lettre décoration

- outillage et matériel ;
- la peinture ;
- la calligraphie ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- peinture bâtiment ;
- étude des couleurs (primaires et secondaires) ;
- les différents mastics et enduits ;
- les différents fonds (ciment - plâtre - bois) ;
- les pochades ;
- le vernissage ;
- le papier peint ;
- les faux bois ;
- les faux marbres ;
- normalisation des lettres (arabe) ;
- normalisation des chiffres ;
- les méthodes d agrandissement des chiffres.

2-16- Spécialité : Tissage

- équipement d'un atelier de tissage ;
- le matériel et outillage ;
- le coton ;
- le métier à tisser ;
- les teintes ;
- l'ourdissage ;
- les caractéristiques de la laine ;
- sens d'un tissu ;
- la lisière ;
- la soie ;
- les fils ;
- la lissoir (n'ira) ;
- le tissage ;
- les armures fondamentales ;
- les tissus ;
- la teinture ;
- les phases de réalisation d'un tissu ;
- l'ourdissage et cannetage.

2-17- Spécialité : Broderie - Passementerie

- outillage et équipement ;
- les différents points de broderie ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés ;
- le repérage des ouvrages brodés ;
- les tissus utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- les teintures ;
- le détartrage ;
- dessin technique.

2-18- Spécialité : Broderie traditionnelle

- outillage nécessaire à la broderie ;
- les différents points de broderie ;
- les propriétés ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- le tambourin ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- agrandissement et diminution d'un motif - dessin ;
- les teintures ;
- le coton ;
- symbole utilisé en broderie ;
- le détartrage ;
- les aiguilles ;
- dessin technique ;
- techniques de base.

2-19- Spécialité : Couture traditionnelle

- outillage et équipement ;
- sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les causes possibles de casses de fils d'aiguilles ;
- les différents types de couture traditionnelle ;
- les velours ;
- l'armure ;
- les tissus ;
- les broderies ;
- le repassage ;
- les apprêts ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- les ourlets.

2-20- Spécialité : Damasquinage

- outillage et matériel ;
- propriétés physiques de l'or, l'argent et le cuivre ;
- les motifs utilisés ;
- l'incrustation ;
- ciselage ;
- alliages : propriétés physiques.
- traitement thermique des alliages.

2-21- Spécialité : Couture

- outillage et équipement ;
- les textiles ;
- sens d'un tissu ;
- blanchissement d'un tissu ;
- incrustation ;
- l'armure ;
- les symboles utilisés en couture ;
- les tissus ;
- le repassage ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- la pattemouille ;
- le décatissage ;
- les apprêts ;
- les ourlets ;
- le fer à repasser ;
- dessin technique.

3 - Connaissances techniques générales :**3-1- Spécialité : Bijouterie - argent**

- détermination des couleurs des émaux ;
- composition chimique des émaux ;
- métaux précieux : (or, argent, platine) ;
- métaux non ferreux (cuivre, cadmium, étain) ;
- extraction des métaux précieux.

3-2- Spécialité : Bijouterie - joaillerie

- outillage et matériel ;
- émaillage et couleurs ;
- produits de lavage ;
- métaux utilisés ;
- le motif ;
- les diamants ;
- les soudages ;
- historique et origine de l'argent, de l'or et du diamant ;
- le carbonado.

3-3- Spécialité : Dinanderie

- différents outils utilisés ;
- propriétés et application du cuivre ;
- la forge ;
- différentes sortes de cuivre ;
- caractéristiques physiques et chimiques du cuivre ;
- sculpture.

3-4- Spécialité : Fabrication, entretien et réparation instruments de musique

- machines utilisées ;
- outillage et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- les papiers abrasifs ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- les cordes (fixation et réglage de cordes) ;
- caractéristiques physiques et chimiques du bois ;
- différentes sortes de bois ;
- lesponceuses ;
- les serres-joints.

3-5- Spécialité : Lutherie

- machines utilisées ;
- outillages et accessoires ;
- les bois massifs ;
- les placages ;
- les colles ;
- les vernis ;
- le papier abrasif ;
- les moules ;
- les barrettes de ton ;
- (fixation et réglage des cordes) cordes ;
- lesponceuses ;
- les serre joints ;
- la musique traditionnelle algérienne : l'andalou, chaâbi.

3-6- Spécialité : Sculpture sur plâtre

- outillage et matériel ;
- l'origine du plâtre ;
- les avantages et les inconvénients du plâtre ;
- sculpture du plâtre ;
- styles de sculptures ;
- les motifs ;
- préparation des mélanges.

3-7- Spécialité : Sculpture sur bois

- différents outils ;
- différents bois ;
- les maladies du bois ;
- la sculpture du bois ;
- teintes étaies ;
- choix des bois ;
- défauts physiques du bois ;
- les motifs.

3-8- Spécialité : Poterie - Céramique

- le séchage ;
- les façonnages ;
- les fours électriques ;
- les tours de potier ;
- l'argile ;
- les moules ;
- les émaux ;
- l'émaillage ;
- les cuissages ;
- les pétrissages ;
- les vernissages.

3-9- Spécialité : Vannerie

- porte-épices ;
- table maya ;
- chaise de vieux ;
- rocking - clair (pour homme) ;
- aziane kuing (pour femme) ;
- vannerie rustique ;
- vannerie fantaisie ;
- vannerie monture de chêne.

3-10- Spécialité : Maroquinerie - Ganterie - Sellerie

- Réalisations :
- * pouf ;
- * gant ;
- * cartable anglais ;
- * sac à main ;
- * porte - document ;
- * selle ;
- * œillères traditionnels ;
- * bandoulières ;
- * bottes traditionnelles ;
- * porte - monnaie ;
- * sous mains.

3-11- Spécialité : Tapisserie traditionnelle

- équipement et matériel nécessaire à la tapisserie ;
- la lisière ;
- l'armure ;
- les fils ;
- l'ourdissage ;
- la n'ira ;
- le tissage ;
- le métier à tisser ;
- la laine ;
- les tissus ;
- les textiles ;
- les colorants et ceintures ;
- principales phases de réalisation d'un tapis.

3-12- Spécialité : Ferronnerie d'art

- équipement et matériel ;
- outillage et matière d'œuvre ;
- préparation à l'exécution d'un ouvrage ;
- forgeage ;
- conformage ;
- pose d'un ouvrage ;
- décodage de dessins ;
- dessin d'art ;
- histoire de l'art ;
- dessin technique.

3-13- Spécialité : Reliure d'art

- outillage et matériel essentiel ;
- différents papiers ;
- moyens d'impression (offset) ;
- sylligraphie ;
- restauration d'une reliure ;
- reliure industrielle ;
- bibliothèque ;
- différentes impressions.

3-14- Spécialité : Dessin décoration

- outillage et matériel ;
- technologie de la peinture ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- la calligraphie ;
- étude des couleurs (primaires) ;
- pochades des lettres ;
- le vernis ;
- le papier peint ;
- les faux marbres ;
- les différents panneaux décoratifs ;
- normalisation des lettres et des chiffres ;
- agrandissement et réduction des chiffres ;
- les méthodes d'agrandissement des chiffres.

3-15- Spécialité : Peinture lettre décoration

- outillage et matériel ;
- la peinture ;
- la calligraphie ;
- dessin technique ;
- dessin d'art ;
- peinture bâtiment ;
- étude des couleurs primaires et secondaires ;

- les différents mastic et enduits ;
- les différents fonds (ciment - plâtre - bois) ;
- les pochades ;
- le vernissage ;
- le papier peint ;
- les faux bois ;
- les faux marbres ;
- normalisation des lettres (arabe) ;
- normalisation des chiffres ;
- les méthodes d'agrandissement des chiffres.

3-16- Spécialité : Tissage

- équipement d'un atelier de tissage ;
- le matériel et outillage ;
- la laine ;
- le coton ;
- le métier à tisser ;
- les teintes ;
- l'ourdissage ;
- les caractéristiques de la laine ;
- sens d'un tissu ;
- la lisière ;
- la soie ;
- les fils ;
- la lisse (n'ira) ;
- le tissage ;
- les armures fondamentales ;
- les tissus ;
- la teinture ;
- les phases de réalisation d'un tissu ;
- réalisation d'un burnous.

3-17- Spécialité : Broderie - Passementerie

- outillage et équipement ;
- les différents points de broderie ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés ;
- le repérage des ouvrages brodés ;
- les tissus utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- les teintures ;
- le détartrage ;
- dessin technique.

3-18- Spécialité : Broderie traditionnelle

- outillage nécessaire à la broderie ;
- les différents points de broderie ;
- les propriétés ;
- l'armure ;
- le sens d'un tissu ;
- le tambourin ;
- les textiles ;
- les différents fils utilisés en broderie ;
- les tissus utilisés en broderie ;
- les différents points de fixation ;
- agrandissement et diminution d'un motif - dessin ;
- les teintures ;
- le coton ;
- symboles utilisés en broderie ;
- le détartrage ;
- les aiguilles ;
- dessin technique ;
- mariage des couleurs.

3-19- Spécialité : Couture traditionnelle

- outillage et équipement ;
- sens d'un tissu ;
- les textiles ;
- les causes possibles de casse de fils d'aiguilles ;
- les différents types de couture traditionnelle ;
- les velours ;
- l'armure ;
- les tissus ;
- les broderies ;
- le repassage ;
- les apprêts ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- les ourlets.

3-20- Spécialité : Damasquinage

- outillage et matériel ;
- propriétés physiques de l'or, l'argent et le cuivre ;
- les motifs utilisés ;
- l'incrustation ;
- ciselage.

3-21- Spécialité : Couture

- outillage et équipement ;
- les textiles ;
- sens d'un tissu ;
- blanchissement d'un tissu ;
- incrustation ;
- l'armure ;
- les symboles utilisés en couture ;
- les tissus ;
- le repassage ;
- les cols ;
- les fermetures ;
- les ceintures ;
- le décatissage ;
- les appareils ;
- les ourlets ;
- le fer à repasser ;
- dessin technique.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.4 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP 2), branche professionnelle : **Bois et ameublement (BAM)**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;

- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2- Technologie de base :

- normes de production dans les industries du bois ;
- la finition des ouvrages ;
- l'affûtage des outils de coupe ;
- le ferrage en menuiserie et ébénisterie ;
- organisation des ateliers - énergie - entretien ;
- le sculptage des bois ;
- réalisation et pose des escaliers en bois ;
- les méthodes de travail du bois ;
- la recherche de vraies grandeurs ;
- le dessin d'exécution.

3 - Connaissances techniques générales :

- les différentes espèces de bois ;
- caractéristiques physiques du bois ;
- traitements des bois (fongicide, ignifuge, insecticide) ;
- confection des surfaces planes en dérivés du bois ;
- les documents de travail du bois ;
- étuvage et dessévage des bois ;
- fabrication des contre - plaqués et panneaux lattés ;
- la coupe des bois et les différents débits ;
- protection des ouvrages finis ;
- la fixation des différents éléments (collage, vissage).

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.5 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : **Banque et assurance.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2- Technologie de base :

2-1- Spécialité : Banque

- Pratique des techniques bancaires :
- * la banque dans l'économie ;
- * les comptes en banque ;
- * les opérations de caisse ;
- * les instruments de maniement des comptes ;
- * les placements ;
- * les opérations de crédit ;
- * les opérations du portefeuille ;
- * les activités principales de la banque ;
- * les garanties bancaires.
- Comptabilité bancaire:
- * le cadre comptable bancaire ;
- * les activités bancaires ;
- * les opérations diverses.

— Droit bancaire :

- * introduction à l'étude du droit bancaire ;
- * le cadre juridique des banques et l'organisation bancaire en Algérie ;
- * le cadre juridique des relations de la banque avec la clientèle ;
- * les opérations de banque ;
- * les services bancaires.

2-2- Spécialité : Agent de transit

- Techniques et procédures de dédouanement :
- * la conduite des marchandises ;
- * procédures de dédouanement ;
- * la genèse des nomenclatures internationales ;
- * les règles générales interprétatives du tarif ;
- * la clause transitoire ;
- * recouvrement de la créance douanière ;
- * les différents modes de paiement.
- Assurance de marchandises :
- * les opérations d'assurance transport ;
- * les compagnies d'assurance transport (organisation et fonctionnement) ;
- * les éléments de contrat d'assurance ;
- * droits et obligations de l'assureur et de l'assuré ;
- * types de risques à l'exportation.

- Régimes et procédures de dédouanement. :
- * étude des principaux documents administratifs et commerciaux ;
- * techniques et procédures de dédouanement ;
- * liquidation des droits et taxes ;
- * modalités de paiement .

2-3- Spécialité : Assurance

- Techniques d'assurance :
- * les assurances dommages ;
- * les assurances de responsabilité ;
- * les assurances de personnes ;
- * les assurances transports ;
- * l'assurance crédit à l'exportation.
- Organisation des compagnies d'assurance :
- * dispositions générales ;
- * le contrôle de l'Etat sur l'activité d'assurance ;
- * les intermédiaires d'assurance ;
- * conseil national des assurances ;
- * dispositions finales.
- Réassurances:
- * présentation de la réassurance ;
- * les traités proportionnels et non proportionnels.

3 - Connaissances techniques générales :

3-1- Spécialité : Banque

— Comptabilité générale :

- * le bilan ;
- * le compte ;
- * le journal ;
- * la balance ;
- * les achats et les ventes ;
- * la taxe sur la valeur ajoutée ;
- * les effets de commerce ;
- * les salaires ;
- * les états de rapprochement ;
- * les amortissements ;
- * les prévisions.

— Mathématique financière :

- * les intérêts simples ;
- * l'escompte ;
- * compte - courant d'intérêt ;
- * les intérêts composés ;
- * l'escompte à intérêt composé ;
- * les annuités ;
- * les emprunts indivis ;
- * les emprunts obligation ;
- * les opérations de bourse ;
- * les opérations de change.

3-2- Spécialité : Agent de transit

— Techniques d'accueil :

- * les éléments de l'accueil ;
- * les attitudes de l'accueil ;
- * les phases de l'accueil.

— Commerce international :

- * l'environnement international ;
- * les institutions du commerce international ;
- * les financements du commerce international ;
- * étude des différents incoterms utilisés.

— Documents commerciaux et transport :

- * la lettre de transport aérien ;
- * le transposé routier international ;
- * les techniques du transport routier ;
- * les documents du transport ;
- * la tarification ;
- * le transport ferroviaire international ;
- * organisation internationale du transport maritime ;
- * le transport aérien.

3-3- Spécialité : Assurance

— Techniques de vente :

- * la force de vente ;
- * les techniques et les étapes du processus de vente.

— Technique de prospection :

- * les différents types de prospection
- * les étapes de prospection.

— Economie d'entreprise :

- * l'entreprise ;
- * la structure organisationnelle ;
- * les fonctions de l'entreprise ;
- * la politique stratégique de l'entreprise.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.6 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2), branche professionnelle: Bâtiment, travaux publics, hydraulique (BTPH).

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs.
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :**Bâtiment et travaux publics**

- contrôle et suivi du projet ;
- fabrication, caractéristiques et utilisation des matériaux de construction ;
- physique du bâtiment ;
- éléments de construction (gross œuvres - second œuvre).

HYDRAULIQUE**1 - Hydraulique urbaine.**

- distribution d'eau : alimentation en eau potable AEP.
- * captage d'eau ;
- * transport d'eau ;
- * stockage d'eau ;
- * installation et équipement d'un ouvrage de captage d'eau.
- Assainissement :
- * techniques d'assainissement ;
- * les réseaux d'assainissement.
- Traitement et épuration des eaux :
- * traitement des eaux ;
- * épuration des eaux.

2 - Hydro-géologique : Etude hydrogéologique d'un site.**3 - Aménagement hydraulique : Les ouvrages hydrauliques.****3 - Connaissances techniques générales :****Bâtiment et travaux publics**

- législation et réglementation de la construction ;
- élément de réduction ;
- traction - compression - flexion ;
- calcul des systèmes à treillis ;
- procédés topographiques.

HYDRAULIQUE

- hydraulique générale ;
- hydrostatique ;
- hydrodynamique ;
- hydraulique urbaine ;
- distribution d'eau : alimentation en eau potable AEP ;
- captage d'eau ;
- méthodes et techniques de captage d'eau ;
- les ouvrages de captage d'eau ;
- transport d'eau ;
- pompes et station de pompage ;
- les pompes ;
- stations de pompage ;

- stockage d'eau ;
- distribution d'eau ;
- appareillage et accessoires ;
- assainissement ;
- traitement et épuration d'eau ;
- traitement d'eau ;
- épuration d'eau.

Hydrologie :

- les paramètres hydrologiques ;
- les cours d'eau ;
- évaluation des crues.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres du jury et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.7 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2), branche professionnelle : **Construction métallique.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation .

2- Technologie de base :

- fabrication des tôles (tôles fortes, tôles moyennes, tôles minces, tôles spéciales) ;
- fabrication des tubes (tubes à bords rapprochés, tubes à bords rapprochés et soudés, tubes sans soudure) ;
- découpage des métaux (généralités, les différentes méthodes de découpage des métaux) :
 - * procédé mécanique (assemblage dans la plieuse et presses, comment agrafer deux pièces ou plusieurs, réalisation des rivets, comment préparer une tôle à riveter, assemblage par boulons).
 - * procédé chimique (soudures autogènes, soudures au chalumeau, soudures à l'arc électrique, soudure par point).

3 - Connaissances sur les techniques générales :

- statique (rappels sur les forces, équations des systèmes de forces concourantes, centre de gravité, résolution analytique et graphique) ;
- cinématique d'un point (position d'un point mobile, vecteur vitesse et vecteur accélération, mouvement rectiligne, mouvement circulaire, mouvement sinusoïdal) ;
- étude de transmissions des mouvements (transmissions de mouvement dans les mécanismes les plus courants, transmissions de mouvement entre deux ou plusieurs arbres, étude de chaîne cinématique de machine - outil) ;
- dynamique des systèmes et du corps solide (système mécanique - force extérieures et intérieures, masse d'un système - centre des masses ou d'inertie, moment d'inertie d'un corps par rapport à un axe, moment d'inertie de quelques corps homogènes, moment d'inertie d'un corps par rapport à des axes parallèles, théorèmes de Huygens).

Résistance des matériaux (R.D.M) :

— Sollicitations composées :

- * généralités ;
- * flexion et torsion ;
- * flexion et traction ;
- * flexion et compression ;
- * torsion et traction ;
- * torsion et cisaillement.

— Système hyperstatique :

- * système hyperstatique ;
- * degré d'hyperstatique ;
- * décomposition en élément simple ;
- * méthodes générales de résolution ;
- * poutres hyperstatiques ;
- * poutres contenues ;
- * application.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt minutes (20) avec les membres d'un jury constitué à cet effet et portant sur le programme de l'examen professionnel.

4. 8 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : **Construction mécanique et sidérurgique.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
 - la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
 - les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
 - l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

- étude des différentes liaisons (liaisons complètes, liaisons partielles, liaisons élastiques).
- étude de guidage (guidage en translation, guidage en rotation, paliers lisses, roulements)
 - transmission de mouvements (système vis-écrou, système bielle - manivelle, excentrique).

— Transmissions de puissance :

- * arbre en non prolongement (accouplements rigides, accouplements élastiques, limiteurs de couple, embrayages, freins) ;

- * arbre en non prolongement (transmission par joint de CARDAN, transmission par courroies, transmission par chaînes, transmission par engrenages, transmission par roue de friction).

3 - Connaissances techniques générales :

- statique (rappels sur les forces, équations des systèmes de forces concourantes, centre de gravité, résolution analytique et graphique).

- cinématique d'un point (position d'un point mobile, vecteur vitesse et vecteur accélération, mouvement rectiligne, mouvement circulaire, mouvement sinusoïdal).

- mouvement composé du point (définition, composition des vitesses, composition des accélérations).

- étude de transmissions des mouvements (transmissions de mouvement dans les mécanismes les plus courants, transmissions de mouvement entre deux ou plusieurs arbres, étude de chaîne cinématique de machine-outil)

- dynamique des systèmes et du corps solide (système mécanique - force extérieures et intérieures, masse d'un système - centre des masses ou d'inertie, moment d'inertie d'un corps par rapport à un axe, moment d'inertie de quelques corps homogènes, moment d'inertie d'un corps par rapport à des axes parallèles, théorèmes de Huygens).

Résistance des matériaux (R.D.M.) :

— Sollicitations composées :

- * généralités ;

- * flexion et torsion ;

- * flexion et traction ;

- * flexion et compression ;

- * torsion et traction ;

- * torsion et cisaillement.

— Système hyperstatique :

- * degré d'hyperstatique ;

- * décomposition en élément simple ;

- * méthodes générales de résolution ;

- * poutres hyperstatiques ;

- * poutres continues ;

- * application.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt minutes (20) avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.9 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PESP2) branche professionnelle : Chimie - Caoutchouc - Matière plastique.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union Européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base :

— Technologie :

- * verrerie de laboratoire ;
- * ph-mètre ;
- * conductimètre ;
- * différents types de balances ;
- * différents types d'agitateurs ;
- * centrifugeuse ;
- * différents types de fours ;
- * étuve ;
- * autoclave ;
- * spectrophotomètre ;
- * polarimètre ;
- * appareil à distiller ;

— Chimie minérale :

- * les non-métaux ;
- * les métaux.

— Chimie analytique :

- * généralités sur les méthodes de séparation ;
- * séparation par rupture de phase ;
- * extraction par un solvant non miscible ;
- * séparation à contre courant ;
- * séparation par changement d'état ;
- * méthodes chromatographiques.

3 - Connaissances techniques générales :

— Chimie générale :

- * les constituants élémentaires de l'atome ;
- * noyau atomique (structure, spectrographie de masse, isotopie) ;
- * la radioactivité ;
- * structure électronique des atomes ;
- * la mécanique ondulatoire ;
- * configuration électronique des atomes ;
- * classification périodique des éléments ;
- * les liaisons chimiques ;
- * les équilibres chimiques ;
- * oxydoréduction ;
- * les solutions ioniques / les acides et les bases
- * les sels en solution .

— Chimie organique :

- Chimie organique générale :
- * structure des molécules organiques ;
 - * les bases de la stéréochimie ;
 - * stéréoisomérie ;
 - * structure électronique des molécules. la liaison en chimie organique.

— Chimie organique descriptive :

- * alcanes ;
- * alcènes ;
- * alcynes ;
- * hydrocarbures benzéniques ;
- * dérivés halogènes ;
- * composés organométalliques ;
- * alcools, thiols ;
- * phénols ;
- * amines ;
- * aldéhydes et cétones ;
- * acides et fonctions dérivées des acides ;
- * fonctions multiples et mixtes ;
- * composés hétérocyclique ;
- * les mécanismes réactionnels.

— Chimie thermodynamique

- * généralité : système, chaleur, travail ;
- * lois des gaz parfaits ;
- * le premier principe de la thermodynamique (principe de la conservation de l'énergie) ;
- * le deuxième principe de la thermodynamique ;
- * le troisième principe de la thermodynamique ;
- * l'enthalpie libre.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.10 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PESP2); branche professionnelle : **Cuir et peaux**.

A - Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2- Technologie de base :

- matières premières ;
- fabrication ;
- modelage et mise au point ;
- assemblage et montage d'article ;
- élaboration du dossier technique ;
- techniques de coupe ;
- techniques de piquage.

3 - Connaissances techniques générales :

- équipement ;
- hygiène et sécurité ;
- chimie générale ;
- mathématiques.

— Algèbre : calcul numérique :

- * puissances et nombres rationnels ;
- * monôme et polynôme ;
- * analyse ;
- * équation ;

— Géométrie :

- * trigonométrie.
- * statistique

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec membres d'un jury constitué à cet effet et portant sur le programme de l'examen professionnel.

4.11 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2), branche professionnelle : **Électricité, électronique.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;

- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources Hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base**2.1 Technologie d'électricité**

L'épreuve de technologie d'électricité doit être commune à toutes les spécialités ci-après :

- électrotechnique ;
- électromécanique ;
- électrobobinage ;
- électroménager ;
- électricité auto ;
- électricité bâtiment ;
- maintenance des ascenseurs ;
- maintenance des engins de levage et de manutention ;
- maintenance des machines de bureau.

Et portera sur les thèmes suivants :

- installations, appareils et équipements en basse tension ;
- machine électrique en courant continu et alternatif ;
- systèmes automatisés électriques électroniques et hydrauliques, pneumatiques.

2.2 Technologie du froid

L'épreuve de technologie de froid doit être commune à toutes les spécialités ci-après :

- froid industriel et climatisation
- exploitation et maintenance des équipements énergétiques.

Et portera sur les thèmes suivants :

- * Machine frigorifique ;
- * équipement de chauffage et climatisation ;
- * le transport frigorifique.

2.3 Technologies de l'électronique

L'épreuve de technologie de l'électronique doit être commune à toutes les spécialités ci-après :

- électronique ;
- électronique industriel ;
- montage dépannage radio télévision ;
- maintenance de matériel biomédical.

Et portera sur les thèmes suivants :

- fonctions principales de l'électronique ;
- électronique numérique.

2.4 Technologie des systèmes automatisés

L'épreuve de technologie des systèmes automatisés doit être commune à toutes les spécialités ci-après :

- automatisme ;
- instrumentation.

Et portera sur les thèmes suivants :

- les circuits logiques ;
- analyse des systèmes automatisés par la méthode, matricielle et Graf cet.

3 - Connaissances sur les techniques générales :

- électricité ;
- analyse des circuits électriques ;
- magnétisme et électromagnétisme.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.12 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : **Habillement / Confection**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;

- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base

- classification des textiles naturels et chimiques ;
- fabrication des textiles chimiques ;
- filature des fibres naturelles et chimiques ;
- les étoffes à fils curvilignes ;
- les étoffes à fils rectilignes ;
- les étoffes à fils mixtilignes ;
- les étoffes non tissées ;
- le blanchiment ;
- la teinture sur le tissu ;
- l'impression sur le tissu ;
- les apprêts.

3 - Connaissances techniques générales :

- dessin technique ;
- dessin d'ensemble ;
- dessin de détail d'exécution ;
- dessin de définition ;
- représentations simplifiées pour implantation ;
- les points de couture.

Ateliers de coupe

- réception de tissus ;
- construction et gradation des patrons ;
- placement des patrons ;
- le matelassage des tissus ;
- coupe des pièces et tronçonnage des matelas.

Equipements

- notions générales sur les machines à coudre générales et spéciales ;
- les guides et attachements pour machines ;
- réglage, entretien et fonctionnement des équipements ;
- normalisation des équipements.

Organisation des ateliers

- le lancement dans une unité de production ;
- tableau d'équilibrage des postes de travail ;
- le contrôle dans une entreprise ;
- l'implantation des équipements ;
- formation des cadres ouvriers et monitrices ;
- le contrôle technique de la qualité des articles ;
- association des matières et des accessoires.

Fabrication de produits

- Gammes opératoires de montage pour vêtements légers et lourds.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.13 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : **Hôtellerie / Tourisme.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2- Technologie de base**2-1- Spécialité : Restauration - Cuisine**

- la mise en place dans le restaurant ;
- la gestion de la marchandise ;
- les commandes ;
- les approvisionnements ;
- les stocks ;
- l'inventaire.

— Alimentation et hygiène alimentaire :

- * la digestion ;
- * la conservation et le froid ;
- * les buffets ;
- * les banquets ;
- * les menus ;
- * les bons.

2-2- Spécialité : Réception - Hébergement - Etage

- l'arrivée de clients ;
- le séjour de clients ;
- le départ de clients ;
- relation réception et autres services.

— La caisse :

- * change ;
- * facturation ;
- * personnel ;
- * les encaissements ;
- * réservation et planning ;
- * le délogement ;
- * relation - gouvernante - lingerie.

2-3- Spécialité : Accompagnement - Accueil et Réception

- la demande touristique ;
- l'offre touristique ;
- l'organisation et la structure d'une agence de voyage ;
- la fonction administrative d'une agence ;
- les ressources touristiques ;
- les opérateurs touristiques ;
- les organismes nationaux et internationaux de tourisme.

2-4- Spécialité : Boulangerie - Pâtisserie

- la boulangerie :
- * réalisation des divers sorties de pain.

- La viennoiserie :
 - * réalisation des diverses pâtes.
- La pâtisserie :
 - * les différentes pâtes et crèmes ;
 - * les petits fours ;
 - * décor de sucre ;
 - * décoration en pâtisserie ;
 - * pâtisserie orientale.
- L'organisation du fournil :
 - * les matières premières ;
 - * origine et obtention.
- Les produits secondaires :
 - * Rôle et fabrication ;
 - * Emploi .
- Les produits divers et appareils utilisés :
 - * principe de fonctionnement ;
 - * exploitation ;
 - * maintenance.
 - * préparation et organisation du travail.

3 - Epreuves sur les connaissances techniques générales :

3-1- Spécialité : Restauration - Cuisine

- connaissances professionnelles ;
- travaux pratiques ;
- hygiène et sécurité.

3-2- Spécialité : Réception - Hébergement - Etage

- connaissances professionnelles ;
- travaux pratiques ;
- hygiène et sécurité.

3-3 - Spécialité : Accompagnement - Accueil et réception

- connaissances professionnelles ;
- travaux pratiques ;
- hygiène et sécurité.

3-4- Spécialité : Boulangerie - Pâtisserie

- connaissances professionnelles ;
- travaux pratiques ;
- hygiène et sécurité.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.14 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisé de l'enseignement professionnel du deuxième degré branche professionnel : Industrie agro-alimentaire.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 -Technologie de base

2-1- Technologie alimentaire :

- transformation des céréales ;
- transformation des corps gras ;
- conserverie ;
- hygiène et sécurité ;
- maintenance du matériel ;
- traitement des eaux ;
- normalisation ;
- analyse des corps organiques ;
- industrie du sucre ;
- industrie laitière ;
- biotechnologie ;
- emballage ;
- statistique ;
- réglementation ;
- chimie alimentaire.

3 - Connaissances sur les techniques générales :

- technologie alimentaire ;
- microbiologie ;
- biologie végétale ;
- chimie générale et minérale ;
- biochimie ;
- mathématiques ;
- économie de gestion ;
- technologie alimentaire ;
- physique ;
- chimie organique.

B) Epreuve orale d'admission

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres du jury et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.15 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : **Informatique**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- L'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- le séisme et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base**1 - Introduction à l'informatique :**

- généralités et principes généraux ;
- représentation de l'information ;
- ordinateurs scientifiques et ordinateurs de gestion.

2 - Le matériel :

- la structure de base des ordinateurs ;
- mécanisme d'adressage et séquencement de programmes en machines ;
- les entrées et sorties ;
- la mémoire principale et les mémoires auxiliaires.

3 - La programmation :

- l'analyse organique ;
- la réalisation des programmes ;
- la programmation en langage évolué ;
- les systèmes d'exploitations.

4 - Les systèmes :

- les systèmes d'informations.
- considérations sur l'analyse, la conception et la mise en œuvre des systèmes ;
- les différents types de fichiers et de traitements ;
- bases de données et banques de données ;
- la conduite de projet.

3 - Connaissances techniques générales :**1 - Bureautique et domaines d'application :**

- les micro-ordinateurs et les applications bureautiques ;
- le traitement de textes ;
- les technologies d'archivage des documents ;
- notions de réseaux.

2 - Informatique, éducation et formation :

- l'informatique dans le système éducatif ;
- l'informatique et la formation professionnelle ;
- enseignement assisté par ordinateur et enseignement programmé ;
- mutations technologiques et formation.

3 - Traitement de l'information dans l'entreprise**B) Epreuve orale d'admission :**

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.16 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2), branche professionnelle : **Industrie graphique**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base

- relation : manuscrit - conception - composition ;
- conception d'un message graphique ;
- appréciation des différents supports de l'informatique dans les systèmes de composition ;
- analyse des problèmes d'impression ;
- organisations des différentes chaînes graphiques.

3 - Connaissances techniques générales :

- mutation technologique dans le monde de l'imprimerie ;
- analyse des principales étapes de réalisation d'une imprimerie ;
- contrôle de la qualité de la chaîne imprimante.

B) Epreuve Orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel .

4.17 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialité de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2), branche professionnelle : **Industrie du verre**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base

- le verre, sa composition ses propriétés ;
- calculs de mélanges vitrifiables ;
- décos de articles ;
- calcule de combustion avec des combustibles possibles.

3 - Connaissances techniques générales :

- physique chimie ;
- classification périodique ;
- types de chaleur ;
- statistiques des fluides.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.18 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2), branche professionnelle : **Mécanique moteur engins.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base

- thermodynamique des moteurs/esence - diesel - GPL ;
- caractéristiques mécaniques d'un moteur ;
- systèmes de freinage ;
- sur alimentation d'un moteur / essence- diesel ;
- système injection électronique / essence - diesel.

3 - Connaissances techniques générales :

- les aciers et alliages ;
- les différents types des liaisons ;
- les appuis ;
- les sollicitations en rdm ;
- les différents types de fabrication ;
- étude des métaux.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.19 – Programme de l'examen professionnel des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : **Machine textiles.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale :**

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base

- calcul des éléments de machines textiles ;
- calcul d'un atelier de production textiles ;
- essais sur les textiles.

3 - Connaissances techniques générales :

- calcul des déformations dans les différentes sollicitations en RDM ;
- mécanismes ;
- teinture et impression sur les tissus.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.20 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : **Techniques administrative et de gestion.**

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation.

2 - Technologie de base

2-1- Spécialité : Comptabilité

- mathématique financière ;
- comptabilité générale ;
- comptabilité analytique.

MATHEMATIQUES FINANCIERES

- les intérêts simples et ses applications ;
- les intérêts composés ;
- les amortissements des emprunts ;
- évaluation financière des investissements.

COMPTABILITE GENERALE

1 - Principes généraux de la comptabilité :

- le bilan ;
- les comptes ;
- le plan comptable national.

2 - L'exécution du travail comptable et l'enregistrement des opérations :

- constations des opérations de création et de fonctionnement des entreprises ;
- enregistrement chronologique ;
- enregistrement dans les comptes ;
- récapitulations.

3 - Les systèmes et procédés comptables :

- système classique ;
- système centralisateur.

4 - Utilisation du décalque

5 - Contrôle de l'enregistrement

6 - Etablissement en fin d'exercices du bilan et du compte de résultat

COMPTABILITE ANALYTIQUE

1 - Programme :

Détermination des coûts et prix de revient :

- * objectifs, définition ;
- * éléments des coûts et prix de revient : (matières premières autres frais main d'œuvre).

2 - Analyses des charges : approvisionnement, production distribution, charges directes et charges indirectes à répartir :

Classement de charges :

- * Selon les centres d'activité ;
- * selon les produits ;
- * selon le critère de variabilité (charges variables et chargées fixes).

3 - Méthodes de calcul des coûts et du prix de revient :

- Coûts complets :
 - * imputation globale ;
 - * imputation par fonction ou centre de frais ;
 - * sections homogènes ;
 - * imputation rationnelle.
- Coûts partiels :
 - * direct consting ou méthode du coût ;
 - * méthode des coûts directs ;
 - * coûts marginal.
- Méthode de comptabilisation à coûts préétablis :
 - Les méthodes de comptabilités :
 - * comptabilité intégrée ;
 - * comptabilité autonome.
 - La comptabilité analytique outil de programmation et de préparation des décisions :
 - * modèle du seuil de rentabilité ;
 - * analyse de rentabilité.

2-2- Spécialité : Secrétariat

L'épreuve comporte des sujets dans 3 matières techniques dans les spécialités suivantes :

- la sténodactylographie ;
- la correspondance ;
- le droit commercial ;
- le classement ;
- la dactylographie (facultatif).

1 - Sténo dactylographie :

- prise de textes et transcription à 100 mots/mn ;
- prise de lettres de 70 à 100 mots/mn ;
- prise de texte et de lettre et transcription à la machine à écrire.

2 - La correspondance - (langue nationale) :

- correspondance relative à la commande ;
- correspondance relative aux renseignements commerciaux ;
- correspondance relative aux règlements des échanges ;

Correspondance échangée avec :

- * les transporteurs ;
- * les assurances ;
- * les banques ;
- * les chèques postaux.

Les écrits d'information :

- * la circulaire ;
- * la note ;
- * le procès-verbal ;
- * le compte rendu.
- * le rapport.

3 - Droit commercial :

- l'entreprise commerciale ;
- l'organisation de l'entreprise ;
- le commerçant et la chambre de commerce ;
- la vente commerciale ;
- documents relatifs aux échanges ;
- postes et télécommunications ;
- les transports ;
- la douane ;
- les bourses de commerce ;
- la banque ;
- les assurances ;
- les fiches et les fichiers ;
- le courrier ;
- reproduction de documents ;
- le planning des réertoires.

4 - Classement :

- Les différents ordres de classement :
 - * alphabétique ;
 - * numérique ;
 - * idéologique ;
 - * alphanumérique ;
 - * chronologique ;
 - * géographique.

Les procédés de classement :

- * horizontal ;
- * debout ;
- * vertical - simple - suspendu ;
- * classement des documents dans les dossiers ;
- * extraction et mise en place des documents.

2-3- Spécialité : Documentation et archives

- Documentation bibliographique :
 - * catalogue et normalisation ;
 - * catalogue des monographies ;
 - * catalogage des publications en série ;
 - * catalogage des documents non livrés.

Archives et techniques artistiques :

- * typologie des archives ;
- * archives en formation et préarchivage ;
- * versement des archives ;
- * tri et élimination ;
- * classement et cotation ;
- * instrument de recherche ;
- * bâtiments d'archives ;
- * restauration d'archives endommagées ;
- * nouvelles technologies de l'archivage.

— Langage documentaire :

- * différents types de langages documentaires ;
- * les classifications ;
- * le thésaurus ;
- * les listes d'autorités ;
- * analyse documentaire.

2-4- Spécialité : Gestion et droit des affaires

— Contentieux douaniers et régimes spéciaux :

- * caractéristiques du contentieux douanier ;
- * les informations de la police des manifestés ;
- * la détention irrégulière des manifestés ;
- * l'entrepôt ;
- * l'administration temporaire ;
- * le transit.

— Droit pénal :

- * responsabilité pénale ;
- * l'infraction ;
- * types d'infraction.

— Organisation de l'entreprise :

- * l'entreprise dans la vie économique ;
- * l'entreprise publique algérienne ;
- * l'entreprise publique économique et l'entreprise locale ;
- * l'entreprise et la politique générale.

2-5- Spécialité : Commerce international

— Logistique du commerce international :

- * notion de logistique ;
- * la logistique en tant que fonction représentative de l'entreprise ;
- * transport ;
- * assurance ;
- * emballage et conditionnement ;
- * rôle de banque primaire dans la promotion des exportations ;
- * les organisations de promotion des exportations.

— Techniques douanières et fiscales :

- * introduction au commerce international et sa relation avec la douane ;
- * la fiscalité ;
- * l'impôt sur le revenu global (I.R.G) ;
- * la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) ;
- * impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S).

— Commerce international appliqué :

- * prospection des marchés extérieurs ;
- * les opérations d'importation et documents y afférents ;
- * les opérations d'exportation et documents y afférents ;
- * résolution des litiges ;
- * les opérations hors commerce courant.

2-6- Spécialité : Gestion des ressources humaines

— Relations humaines :

- * le système de direction (style de commandement) ;
- * la motivation du travail ;
- * la personnalité ;
- * le groupe et les dynamiques de groupe ;
- * les phénomènes de groupe ;
- * le groupe de travail et sa dynamique interne ;
- * les relations du groupe dans l'entreprise ;
- * rôle et statuts ;
- * les attitudes ;
- * les domaines d'application de l'étude de groupe.

— Psychologie du travail :

- * la psychologie du travail ;
- * l'étude de poste ;
- * la sélection du personnel à recruter ;
- * les conditions de travail.

— Gestion des ressources humaines :

- * une vision systématique de la gestion de la ressource humaine ;
- * le support structurel de la gestion des ressources humaines ;
- * les politiques de la gestion des ressources humaines ;
- * la gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- * le recrutement et l'accueil ;
- * la formation du personnel et le développement organisationnel ;
- * l'évaluation du personnel ;
- * la gestion des ressources humaines et l'amélioration des conditions de vie au travail ;
- * l'absentéisme et le roulement du personnel.

2-7- Spécialité : Marketing

— Psychologie du consommateur :

- * caractéristiques générales du marché de la consommation ;
- * projets et mobiles des consommateurs ;
- * secteurs explicatifs du comportement d'achat ;
- * étude de motivation ;
- * processus de décision d'achat ;
- * marché organisationnel et comportement de l'acheteur.

— Marketing stratégique :

- * objectifs commerciaux et stratégie de la croissance ;
- * planification marketing ;
- * stratégie en matière de marketing ;
- * le prix et les politiques commerciales ;
- * stratégie marketing et innovation ;
- * stratégie de création ;
- * stratégie média.

- Force de vente :
 - * la politique de la force de vente ;
 - * la mise en place d'une force de vente ;
 - * la gestion d'une force de vente ;
 - * l'art de vendre.

2-8- Spécialité : Agent immobilier

- Techniques de prospection :
 - * technique de la prospection ;
 - * les étapes de la prospection.
- Organisation d'une agence immobilière
 - * statut d'une agence immobilière ;
 - * le rôle d'une agence immobilière ;
 - * l'environnement de l'agence ;
 - * organisation d'une agence.
- Fiscalité immobilière :
 - * les différents impôts directs et indirects ;
 - * les opérations imposables dans le domaine de l'immobilier ;
 - * les assujettis ;
 - * impôt sur le revenu ;
 - * les impôts locaux ;
 - * la taxe sur les salaires ;
 - * les droits d'enregistrement ;
 - * impôts sur les plus values.

3 - Connaissances techniques générales :

3-1- Spécialité : Comptabilité

- mathématique générale ;
- économie générale ;
- arithmétique commerciale ;
- droit social.

3-2- Spécialité : Secrétariat

Une épreuve traitant sur les matières dites complémentaires dans la spécialité tel que :

- droit civil ;
- statistique ;
- documentation ;
- informatique.

1 - Droit civil :

- introduction au droit ;
- définition et sources - division du droit ;
- organisation judiciaire.

2 - Les personnes :

- la personnalité juridique (morale et physique).

3 - L'état juridique de la personne :

- le nom ;
- l'état civil ;
- le domicile ;
- la nationalité ;
- la capacité juridique ;
- les incapacités ;
- le niveau ;
- cas particuliers - situation des étrangers.

4 - Les biens :

- classification ;
- le droit de propriété et ses différentes formes ;
- l'acquisition de la propriété et ses modes ;
- notion sur l'usufruit et la propriété.

5 - Les obligations :

- définition et classification des obligations ;
- la responsabilité civile ;
- la preuve des obligations ;
- les contrats et la responsabilité contractuelle ;
- les garanties de sûretés.

6 - Informatique :

- traitement de l'informatique ;
- traitement automatique de l'informatique ;
- qu'est ce qu'un ordinateur ?
- * l'unité centrale ;
- * les périphériques ;
- le logiciel ;
- l'algorithme ;
- principe ;
- bases théoriques.

— Structures des données :

- * les listes ;
- * les tableaux ;
- * les fichiers.

— Fichiers :

- * définition ;
- * types de fichiers ;
- * enregistrement champ ;
- * organisation des fichiers.

- Programme de documentation :
 - * progrès scientifique et perfectionnement dans les moyens de communication ;
 - * études des besoins documentaires et les types ;
 - * attribution des différentes sections et gestion d'un service de documentation ;
 - * la chaîne documentaire ;
 - * l'organisation d'un service de documentation ;
 - * langages documentaires - analyse et indexation ;
 - * le catalogage : utilisation de la norme française de produits documentaires ;
 - * produits documentaires
 - * introduction générale à l'informatique.

3-3- Spécialité : Documentation et archives

- Techniques de collecte :
 - * les politiques d'acquisition ;
 - * étude des besoins des utilisateurs ;
 - * les processus de gestion des documents ;
 - * évaluation d'une politique de collecte.
- Organisation et gestion des organismes documentaires :
 - * les systèmes documentaires ;
 - * analyse fonctionnelle d'un système documentaire ;
 - * organisation des locaux ;
 - * le mobilier et les équipements ;
 - * organisation du travail ;
 - * gestion des organismes documentaires.
- Bibliologie :
 - * place de la bibliologie dans les sciences de la communication ;
 - * bibliologie temporaire ;
 - * méthodes et techniques de la bibliologie.

3-4- Spécialité : Gestion et droit des affaires

- Commerce international :
 - * le statut de l'entreprise en commerce international ;
 - * les contrats de vente internationale de marchandises.
- Fiscalité :
 - * impôt sur le revenu global (I.R.G) ;
 - * impôt sur les bénéfices des sociétés ;
 - * impôts sur les traitements et salaires et le versement forfaitaire ;
 - * la taxe sur l'activité professionnelle ;
 - * modalités de paiement ;
 - * règles de contentieux ;
 - * la taxe spéciale.

- Techniques de transport :
 - * le transport ferroviaire ;
 - * le transport routier ;
 - * transport maritime ;
 - * le transport combiné ;
 - * règles juridiques aux activités de transport ;
 - * le contrat de transport de marchandises.

3-5- Spécialité : Commerce international

- Economie générale :
 - * les acteurs de la vie économique et leurs comportements ;
 - * la monnaie et financement de l'économie ;
 - * l'analyse macroéconomique ;
 - * aperçu sur l'économie algérienne ;
 - * formes d'organisation.
- Correspondance commerciale :
 - * les différentes formes de lettres ;
 - * les différentes catégories de lettres ;
 - * autres formes de communication écrite.
- Marketing de base :
 - * connaissance du marché ;
 - * le marketing mixte ;
 - * la planification du marketing.

3-6- Spécialité : Gestion des ressources humaines

- Organisation administrative :
 - * le classement ;
 - * les différents modes de classement ;
 - * les différents dossiers ;
 - * les différentes fiches ;
 - * les différents plannings ;
 - * les matériels de classement.
- Droit social :
 - * les sources du droit du travail ;
 - * l'évolution législative du travail en Algérie ;
 - * les relations individuelles du travail ;
 - * la suspension de la relation de travail et ses causes ;
 - * la cessation de la relation de travail et ses causes ;
 - * les congés payés ;
 - * prévention des conflits collectifs du travail et leurs règlements ;
 - * l'exercice du droit de grève ;
 - * les relations collectives ;
 - * le contrat d'apprentissage ;
 - * la protection sociale du travailleur ;
 - * classification et rémunération d'un poste de travail ;
 - * la convention collective et règlement intérieur ;
 - * les risques professionnels.

- Communication :
 - * les schémas de la communication ;
 - * les composantes de la communication ;
 - * organisation et communication ;
 - * techniques de communication.

3-7- Spécialité : Marketing

- Techniques commerciales :
 - * fondement et diversité des activités commerciales ;
 - * l'entreprise et les marchés ;
 - * l'appareil commercial ;
 - * les méthodes de vente ;
 - * les autres partenaires du monde commercial ;
 - * financement de l'entreprise commerciale ;
 - * l'approvisionnement ;
 - * le transport dans l'entreprise commerciale ;
 - * les cadres commerciaux ;
 - * contrôle commercial dans l'entreprise ;
 - * la négociation commerciale.
- Prévisions et contrôles budgétaires :
 - * principaux budgets et leur liaison ;
 - * le contrôle budgétaire ;
 - * le contrôle de gestion et la fonction commerciale.
- Economie générale :
 - * l'activité économique ;
 - * les ménages ;
 - * l'entreprise ;
 - * l'offre et la demande ;
 - * les institutions financières ;
 - * les administrations publiques ;
 - * le circuit économique d'ensemble.

3-8- Spécialité : Agent immobilier

- Droit commercial :
 - * les actes de commerce ;
 - * le bail de commerce ;
 - * le fonds de commerce ;
 - * les contrats commerciaux ;
 - * la liquidation des biens ;
 - * la solution de la faillite et du règlement judiciaire.
- Marketing :
 - * le marketing mixte ;
 - * les variables du marketing ;
 - * les études de marché ;
 - * le marketing de service ;
 - * les aspects du marketing ;
 - * le personnel de contact.

- Technique de bâtiment :
 - * généralités concernant la construction immobilière ;
 - * technologie du bâtiment ;
 - * estimation des biens immobiliers du bâtiment.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

4.21 — Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) branche professionnelle : **Techniques audiovisuelles**.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;
- l'histoire du cinéma et de la télévision ;
- l'histoire et l'évolution du son ;
- les métiers audiovisuels ;
- l'impact de l'audiovisuel sur la société ;
- définition de l'audiovisuel.

2 - Technologie de base :

- son ;
- image ;
- prise de vue par la caméra et la photographie ;
- script ;
- montage ;
- décors ;
- les principales lois du courant électrique, de l'optique et de l'acoustique ;
- les installations et équipements électriques (règles générales et normes) ;
- les éléments de base des matériels audiovisuels (amplificateurs, antennes, microphones, fuseaux optiques, lampes...) leurs principe de fonctionnement et rôles, ainsi que leurs principaux composants (transistors, diodes, tubes, lentilles, membranes, circuit intégrés...) ;
- les différents types d'équipements audiovisuels, (leurs principes de fonctionnement et leurs utilisations).

3 - Connaissances techniques générales :

- les moyens audiovisuels ;
- techniques d'exploitation et maintenance des équipements audiovisuels ;
- installation des matériels audiovisuels (règles générales, les outils, et les matériels utilisés) ;
- les principaux systèmes de codification (numérisation) de stockage, de transfert et de restitution du son et de l'image ;
- les éléments constitutifs de la qualité de la restitution du son et de l'image ;
- la maintenance des matériels audiovisuels (maintenance premier niveau, règles générales, outils et matériels utilisés) ;
- les câblages et les systèmes de connexion (types, rôles, principes de fonctionnement et utilisation) ;
- esthétique et composition d'un produit audiovisuel (éclairage, couleurs, plans et angles et prise de vue, formes, lignes...) ;
- types de formats de bandes en analogique et en numérique ;
- compression analogique et numérique.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et portant sur le programme de l'examen professionnel.

4.22 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de professeur spécialisé d'enseignement professionnel du deuxième grade (PSEP2) spécialité : Anglais.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- l'économie de marché ;
- l'industrialisation en Algérie ;
- l'administration et le citoyen ;
- la citoyenneté ;
- l'histoire contemporaine de l'Algérie ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les petites et moyennes industries (PMI) ;
- l'agriculture en Algérie ;
- l'habitat, crise de logement et conditions de vie ;
- l'agriculture saharienne ;
- l'hydraulique, agricole ;
- l'environnement, écologie et hygiène de vie ;
- la problématique de l'eau ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- le pétrole, enjeux et stratégie ;
- l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union européenne et ses effets dans le bassin méditerranéen ;
- la construction anti-sismique dans les zones à risques sismiques ;
- les séismes et les mécanismes de prévention contre les risques majeurs ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;
- les médias ;
- le livre en Algérie ;
- l'importance de la langue anglaise au 21ème siècle.

2 - Technologie de base :

- une épreuve de grammaire anglaise ;
- une épreuve de phonétique (transcription phonétique) ;
- une épreuve de vocabulaire technique.

3. - Connaissances techniques générales :

- littérature anglaise (britannique) ;
- littérature américaine ;
- civilisation britannique ;
- civilisation américaine.

B) Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien d'une durée de vingt (20) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet et porte sur le programme de l'examen professionnel.

ANNEXE N° 5

**PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE
DE SURVEILLANT GENERAL**

5 – Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de surveillant général.

A) Epreuves écrites d'admissibilité:

1 - Culture générale;;

- les principes de la citoyenneté ;
- l'administration et le citoyen ;
- droits et obligations du stagiaire et de l'apprenti ;
- la délinquance juvénile et les institutions de rééducation ;
- la politique de l'emploi et de l'insertion des jeunes en Algérie ;
- le rôle de l'établissement de formation professionnelle avec son environnement économique, social et politique ;
- le développement des activités sportives et culturelles et son impact dans la vie d'un établissement de formation professionnelle ;
- les fonctions du chef d'établissement à l'intérieur et à l'exterieur de l'établissement ;
- mise à niveau de la formation professionnelle dans le cadre de la mondialisation ;
- adéquation formation - emploi et formation - entreprise ;
- le progrès démocratique en Algérie ;
- le multipartisme en Algérie ;
- l'impact des conditions sociales sur l'éducation ;
- la toxicomanie et ses effets sur la jeunesse ;
- l'éducation environnementale ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;
- le séisme et la prévention contre les risques majeurs ;
- rôle du conseil national économique et social (CNES) ;
- rôle de l'assemblée populaire nationale (APN) ;
- rôle du conseil de la nation ;
- l'adhésion de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- la politique de la prévention sanitaire en Algérie ;
- l'apport du mouvement associatif à caractère social.

2 - Thèmes techniques:

- les conseils à respecter en cas d'incendie ;
- conduite à tenir en cas d'accident d'un stagiaire ;
- élaboration d'un programme hebdomadaire ou mensuel d'animation culturel et sportif ;
- tenue d'une infirmerie ;
- les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement de formation professionnelle.

3) Thème administratif :

- le statut de l'établissement de formation professionnelle et son règlement intérieur ;
- l'organisation pédagogique de l'établissement de formation professionnelle ;
- le statut des stagiaires, leurs droits et obligations selon les différents modes de formation ;
- le statut de l'apprenti, ses droits et obligations ;
- les conseils de discipline de l'établissement de formation professionnelle ;
- le comité d'hygiène et de sécurité ;
- les associations, organisation et fonctionnement.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée maximum de trente (30) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet, porte sur un thème lié au champ d'action et au rôle du surveillant général.

ANNEXE 6

**PROGRAMME DU CONCOURS SUR EPREUVES
ET DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR
L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT DE FORMATION**

6 – Programme du concours sur épreuves et de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint de formation.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- les principes de la citoyenneté ;
- l'administration et le citoyen ;
- droits et obligations du stagiaire et de l'apprenti ;
- la délinquance juvénile et les institutions de rééducation ;
- la politique de l'emploi et de l'insertion des jeunes en Algérie ;
- le rôle de l'établissement de formation professionnelle avec son environnement économique, social et politique ;
- le développement des activités sportives et culturelles et son impact dans la vie d'un établissement de formation professionnelle ;
- les fonctions du chef d'établissement à l'intérieur et à l'exterieur de l'établissement ;
- mise à niveau de la formation professionnelle dans le cadre de la mondialisation ;

- adéquation formation - emploi et formation - entreprise ;
- le progrès démocratique en Algérie ;
- le multipartisme en Algérie ;
- l'impact des conditions sociales sur l'éducation ;
- la toxicomanie et ses effets sur la jeunesse ;
- l'éducation environnementale ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;
- les séismes et la prévention contre les risques majeurs ;
- rôle du conseil national économique et social (CNES) ;
- rôle de l'assemblée populaire nationale (APN) ;
- rôle du conseil de la nation ;
- l'adhésion de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- la politique de la prévention sanitaire en Algérie ;
- l'apport du mouvement associatif à caractère social.

2 - Thèmes techniques :

- conduite à tenir en cas de maladie ou d'accident d'un stagiaire ;
- hygiène corporelle, soins de propreté les exercices physiques ;
- organisation d'une infirmerie ;
- les règles d'hygiène et de sécurité dans un établissement de formation professionnelle ;
- consigne à respecter en cas d'incendie ;
- la vie collective des stagiaires à l'internat et à l'externat.

3 - Thème administratif :

- rédaction d'une correspondance ou d'un rapport à partir d'un dossier ayant trait à l'ordre et la discipline dans un établissement de formation professionnelle ;
- le statut des stagiaires et apprentis ;
- le fonctionnement des structures communes, cantine, internat du foyer de l'établissement de formation professionnelle ;
- les associations sportives et culturelles.

B) Epreuve orale d'admission:

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée maximum de trente (30) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet, porte sur un thème lié au champ d'action et au rôle d'adjoint de formation.

ANNEXE 7

PROGRAMME DU CONCOURS SUR EPREUVES POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT TECHNIQUE D'APPLICATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLES

7 - Programme du concours sur épreuves pour l'accès au grade d'agent technique d'application de la formation professionnelle.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Culture générale :

- les principes de la citoyenneté ;
- l'administration et le citoyen ;
- droits et obligations du stagiaire et de l'apprenti ;
- la délinquance juvénile et les institutions de rééducation ;
- la politique de l'emploi et de l'insertion des jeunes en Algérie ;
- le rôle de l'établissement de formation professionnelle avec son environnement économique, social et politique ;
- le développement des activités sportives et culturelles et son impact dans la vie d'un établissement de formation professionnelle ;
- les fonctions du chef d'établissement à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ;
- mise à niveau de la formation professionnelle dans le cadre de la mondialisation ;
- adéquation formation-emploi et formation - entreprise ;
- le progrès démocratique en Algérie ;
- le multipartisme en Algérie ;
- l'impact des conditions sociales sur l'éducation ;
- la toxicomanie et ses effets sur la jeunesse ;
- l'éducation environnementale ;
- l'intégration de l'enseignement des risques majeurs dans les programmes d'éducation et de formation ;
- le séisme et la prévention contre les risques majeurs ;
- rôle du conseil national économique et social (CNES) ;
- rôle de l'assemblée populaire nationale (APN) ;
- rôle du conseil de la nation ;
- l'adhésion de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- la politique de la prévention sanitaire en Algérie ;
- l'apport du mouvement associatif à caractère social.

2) Thèmes techniques :

- dessin technique en vue de la réalisation d'une maquette ou d'un mécanisme de démonstration ;
- élaboration d'un débit matière pour la réalisation d'un exercice pratique dans un atelier ou laboratoire.

3) Thème administratif :

- les relations de travail ;
- les règles d'hygiène et de sécurité d'un atelier ou laboratoire ;
- l'organisation pédagogique d'un établissement de formation professionnelle ;
- le statut des stagiaires et des apprentis.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée maximum de trente (30) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet, porte sur un thème lié au champ d'action et au rôle d'agent technique d'application de la formation professionnelle.

ANNEXE 8**PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE D'INTENDANT****8 – Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'intendant .****A) Epreuves écrites d'admissibilité :****1 - Epreuve de culture générale :**

- problèmes de développement économique et social en Algérie ;
- la gestion des grandes villes (démographie, emploi, exode) ;
- l'apport de la société civile dans le développement socio - économique du pays ;
- l'impact des réseaux de communication et d'information dans la vie culturelle du citoyen algérien ;
- l'impact du chômage sur la vie sociale et économique ;
- l'impact des conditions sociales sur l'éducation ;
- la toxicomanie et ses effets sur la jeunesse ;
- l'administration et le changement social ;
- les problèmes écologiques actuels dans le monde et particulièrement en Algérie ;
- la politique de l'eau dans le monde et particulièrement en Algérie ;
- la politique agricole en Algérie ;
- la politique du logement en Algérie ;
- les avantages et effets induits par la privatisation des entreprises nationales ;
- la mondialisation de l'économie ;
- les principes fondamentaux de la constitution de 1996 et les institutions constitutionnelles ;
- le rôle du conseil national économique et social (CNES) ;
- le multipartisme en Algérie.

2 - Technique financière et de comptabilité :**a) Finances publiques :**

- définition, élaboration et exécution d'un budget d'un établissement public à caractère administratif (EPA) ;
- comparaison entre un budget de fonctionnement et un budget d'équipement d'un établissement public à caractère administratif (EPA) ;
- procédures d'engagement, d'ordonnancement, de liquidation ou de payement dans un établissement public à caractère administratif (EPA) ;
- gestion et fonctionnement des régies dans un établissement public à caractère administratif (EPA) (création, organisation et fonctionnement) ;
- gestion du patrimoine;; mobiliers et immobiliers ;
- tenue des inventaires ;
- gestion des approvisionnements et des stocks consommables ;
- le mode de passation des marchés publics (la réglementation en vigueur).

b) Législation financière :

- Loi n° 84 -17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances :

- * définition et contenu de la loi ;
- * les ressources du budget général de l'Etat ;
- * les différents budgets prévus par la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;
- * le projet de loi de règlement budgétaire.

- Loi n° 90-21 du 15 août 1990, relative à la comptabilité publique;;

- * définition du budget ;
- * les opérations financières (recettes, dépenses et trésorerie) ;
- * les opérations et les actes d'exécution des budgets ;
- * les agents chargés de l'exécution des budgets ;
- * l'ordonnateur (rôle et fonction) ;
- * le comptable assignataire.

c) Comptabilité publique :

- procédé d'accréditation de l'ordonnateur ;
- procédures, modalités et contenu de la comptabilité des ordonnateurs (décret exécutif n° 91-313 du 7 septembre 1991) ;
- définition de la comptabilité administrative ;
- les différents organes de contrôle de la gestion budgétaire ;
- virement et transports budgétaires.

3 -Thème administratif :

Rédaction d'un document administratif ou financier;:

a) Gestion des ressources humaines :

- définition, élaboration et exécution d'un plan prévisionnel de gestion des ressources humaines ;
- organes consultatifs de l'établissement public à caractère administratif; composition, organisation et fonctionnement.

Elaboration d'un projet d'actes administratifs de :

- * nomination ;
- * de recrutement d'un vacataire ou contractuel ;
- * de détachement ou de mutation d'un fonctionnaire ;
- * de mise en position de disponibilité ;
- * de radiation, de révocation ;
- * de démission.

— Rédaction d'un compte rendu relatif;:

- * aux cas d'indiscipline, refus de travail, refus d'obtempérer, non-respect de la hiérarchie, absences répétées .

b) Gestion financière :

- définition des éléments essentiels d'une convention – type ;
- rédaction d'une convention – type après étude d'un dossier ;
- définition des éléments essentiels d'un cahier des charges ;
- les différents types de correspondances avec les organes de contrôle ;
- les différents types de correspondances vis-à-vis des fournisseurs.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée maximum de trente (30) minutes avec les membres d'un jury constitué à cet effet, porte sur un thème lié au champ d'action et au rôle de l'intendant.

ANNEXE 9

**PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE DE SOUS-INTENDANT**

Programme de l'examen professionnel d'accès au grade de : Sous-intendant

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Epreuve de culture générale :

- l'apport du mouvement associatif à caractère social ;
- La toxicomanie et ses effets sur la jeunesse ;
- L'impact du chômage sur le plan économique et social ;

- démographie et planification familiale en Algérie ;
- le rôle des mass-médias dans la société algérienne ;
- le multipartisme en Algérie ;
- le rôle de l'Assemblée populaire nationale (APN) ;
- le rôle du Conseil de la Nation ;
- la pollution de l'environnement en Algérie ;
- l'habitat précaire ;
- la politique agricole en Algérie ;
- la politique de l'eau en Algérie.

2 - Technique financière et de comptabilité :

a) Finances publiques;:

- définition d'un budget de fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif (EPA) ;
- définition d'un état matrice initial, d'un état modificatif ou complémentaire ;
- procédure d'engagement, d'ordonnancement, de liquidation ou de payement ;
- gestion du patrimoine : mobilier et immobilier ;
- les différents organes de contrôle de la gestion budgétaire.

b) Législation financière :

- Loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, relative aux lois de finances :
- * définition et contenu de la loi ;
- * les ressources du budget général de l'Etat.
- * les différents budgets prévus par la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;
- * le projet de loi de règlement budgétaire.

- Loi n° 90-21 du 15 août 1990, relative à la comptabilité publique :

- * définition du budget ;
- * les opérations financières (recettes, dépenses et trésorerie) ;
- * les opérations et les actes d'exécution des budgets ;
- * les agents chargés de l'exécution des budgets ;
- * l'ordonnateur (rôle et fonctions) ;
- * le comptable assignataire.

c) Comptabilité publique (matière) :

- définition d'un registre des magasins ;
- tenue d'un registre d'inventaire ;
- tenue d'une feuille de consommation journalière ;
- tenue d'un registre main courante des denrées alimentaires.

3 - Thème administratif :**a) Gestion des ressources humaines :**

- définition, élaboration et exécution d'un plan prévisionnel de gestion des ressources humaines ;
- organes consultatifs de l'établissement public à caractère administratif; composition, organisation et fonctionnement.

Elaboration d'un projet d'actes administratifs :

- * de nomination ;
 - * de recrutement d'un vacataire ou contractuel ;
 - * de détachement ou de mutation d'un fonctionnaire ;
 - * de mise en position de disponibilité ;
 - * de radiation ou de révocation ;
 - * de démission.
- Rédaction d'un compte rendu relatif; aux cas d'indisciplines; Refus de travail, refus d'obtempérer, non respect de la hiérarchie, absences répétées.

b) Gestion financière :

- Elaboration d'un procès-verbal :
- * d'avarie ;
- * de perte ;
- * de casse ;
- * de destruction ;
- * de réforme.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée maximum de trente minutes (30) avec les membres d'un jury, constitué à cet effet, porte sur un thème lié au champ d'action et au rôle du sous-intendant.

ANNEXE 10

**PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT
DES SERVICES ECONOMIQUES**
10 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint des services économiques (ASE).
A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1 - Culture générale :**

- l'apport du mouvement associatif à caractère social ;
- la délinquance juvénile en Algérie ;
- le problème du logement en Algérie ;
- l'impact du chômage sur le plan économique et social ;
- démographie et planification familiale en Algérie ;
- le rôle des mass - médias dans la société algérienne ;
- la pollution de l'environnement en Algérie ;
- le rôle de l'Assemblée populaire nationale (APN) ;
- le rôle du Conseil de la Nation.

2 - Technique financière et de comptabilité :**a) Finances publiques :**

- définition d'une nomenclature budgétaire d'un établissement public à caractère administratif (EPA) ;
- définition d'un état matrice ;
- organes de contrôle du budget d'un établissement public à caractère administratif ;
- définition d'un engagement, d'un ordonnancement ;
- situation financière des dépenses et des recettes d'un établissement public à caractère administratif ;
- les différents organes de contrôle de la gestion budgétaire.

b) Législation financière :

- Loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances;:
- * définition et contenu de la loi ;
- * les ressources du budget général de l'Etat ;
- * les différents budgets prévus par la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relatif aux lois de finances ;
- * le projet de loi de règlement budgétaire ;
- Loi n° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique;:
- * définition du budget ;
- * les opérations financières (recettes, dépenses et trésorerie) ;
- * les opérations et les actes d'exécution des budgets ;
- * les agents chargés de l'exécution des budgets ;
- * l'ordonnateur (rôle et fonctions) ;
- * le comptable assignataire.

c) Comptabilité publique (matière) :

- définition d'un registre des magasins ;
- tenue d'un registre d'inventaire ;
- tenue d'une feuille de consommation journalière ;
- tenue d'un registre main courante des denrées alimentaires.

— l'approvisionnement et tenue des stocks.

3) Thème administratif :

Rédaction d'actes administratifs et financiers :

a) Gestion des ressources humaines :

- * procès-verbal d'installation ;
- * arrêté ou décision de nomination ;
- * arrêté ou décision de détachement ;
- * arrêté ou décision de mutation ;
- * décision de recrutement d'un vacataire ou contractuel.

b) Gestion financière :

Rédaction d'un compte rendu :

- d'une marchandise avariée ;
- d'objets inventoriés, détruits, perdus, détériorés.
- les différents types de correspondances vis-à-vis des fournisseurs.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée maximum de trente minutes (30) avec les membres d'un jury, constitué à cet effet, porte sur un thème lié au champ d'action et au rôle **d'adjoint des services économiques (ASE)**.

ANNEXE 11

**PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER
A L'ORIENTATION ET A L'EVALUATION
PROFESSIONNELLE**

11 - Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller à l'orientation et à l'évaluation professionnelle.

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Epreuve théorique; L'épreuve théorique portent sur l'orientation professionnelle et ses dimensions psychologiques, économiques et sociales.

Les courants de l'orientation :

- * approche éducative ;
- * approche clinique.

Education des choix :

- * le projet professionnel ;
- * le marché de l'emploi.

Epreuve pratique : L'épreuve pratique porte sur un thème lié aux techniques d'information, aux techniques et outils d'évaluation et la dynamique de groupe.

a) Techniques d'information :

- * techniques d'accueil ;
- * techniques de recherche d'informations ;
- * techniques de diffusion de l'information.

b) Techniques et outils de d'évaluation :

- * utilisation des tests psychométriques ;
- * entretien d'orientation ;
- * les questionnaires d'évaluation et d'enquête ;
- * les techniques d'information ;
- * les tests psychologiques.

c) Dynamique de groupe :

- * techniques de communication ;
- * méthodes d'animation de groupe ;
- * techniques d'observation ;
- * les caractéristiques psychologiques d'un groupe.

B) Epreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée maximum de trente minutes (30), avec les membres d'un jury constitué à cet effet, porte sur un thème lié au champs d'action et au rôle du **conseiller à l'orientation et à l'évaluation professionnelle.**